

Mars 1948
MONTREAL

Relations

LA SILICOSE

—
DE SAINT-REMI-D'AMHERST

À
L'UNGAVA

•
BURTON LEDOUX

No 87

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

25¢

S O M M A I R E

MARS 1948

Éditorial 65

LES VICTIMES DE SAINT-REMI SONT
NOS FRÈRES. Jean d'Auteuil RICHARD

LA SILICOSE. Burton LEDOUX

I. — LE « VILLAGE FRAPPÉ » 67

II. — LA « MALADIE DE LA MINE » 68

III. — « MORT DE LA MINE » 70

IV. — LES SILICOSÉS ET LEURS FAMILLES. 73

V. — CONSÉQUENCES SOCIALES. 76

VI. — DOSSIERS. 79

VII. — LES RESPONSABLES. 81

VIII. — PERSPECTIVES. 83

IX. — BIBLIOGRAPHIE 86

QUI HABITE LES TAUDIS? Julia RICHER 87

HORIZON INTERNATIONAL 88

Saint-Siège. — Yougoslavie. — Amérique centrale. — U. R. S. S. —
Affaires religieuses.

« LA PETITE SAINTE THÉRÈSE »
DE MAXENCE VAN DER MEERSCH . . . Luigi D'APOLLONIA 91

Commentaires 93

*Les chantiers coopératifs: un succès. — Service militaire en temps de
paix. — Notre Labrador. — Que sera l'enquête sur la Montreal
Tramways? — La lettre du colonel Bovey. — C'est à nous de vouloir*

Dans nos prochains numéros

Thomas MIGNAULT: Montréal, ville fraternelle.
Gérard HÉBERT: Influence et rayonnement de Karl Marx.
Jeanne GRISÉ-ALLARD: Déménagement.
François-Xavier CHAUVIN: Gabriel Richard, deuxième fon-
dateur de Détroit.
Armand MATHIEU: Délinquance juvénile et cour de famille.
Gabriel SARRAZIN: Service social paroissial.
Albert PLANTE: Tour d'Europe pour l'enfance.
Pierre DRUJON: Renouveau chrétien de la France.
Louis C. DE LÉRY: A propos du mariage.
Les laïcs et l'enseignement secondaire.

RELATIONS

REVUE DU MOIS

Directeur : Jean-d'Auteuil RICHARD

Rédacteurs : Jacques COUSINEAU, Joseph-H. LEDIT,
Alexandre DUGRÉ, Émile BOUVIER, Émile GERVAIS,
René GIRARD.

Secrétaire de rédaction : Robert BERNIER

Administrateur : Paul RACINE

Prix de l'abonnement:
\$2.50 par année

A l'étranger: \$3.00
Pour les étudiants: \$2.00

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

1961, rue Rachel Est
MONTREAL - 34

Tél. : CHerrier 3101
CANADA

Relations

VIII^{ème} année, No 87

École Sociale Populaire, Montréal

Mars 1948

ÉDITORIAL

LES VICTIMES DE SAINT-REMI SONT NOS FRÈRES...

QUAND NOS LECTEURS auront pris connaissance des pages qui suivent sur Saint-Remi-d'Amherst et sa signification, qu'ils auront parcouru la liste de ses morts et lu le récit de la souffrance et de la misère de ses familles, ils comprendront pourquoi nous avons accordé à cette histoire de chez nous un espace si considérable.

Ce petit village des Laurentides, depuis une dizaine d'années, a été le théâtre d'un drame qui dépasse largement ses limites. Des vies d'hommes y furent impitoyablement sacrifiées, des âmes d'hommes profondément abimées, confirmant une fois de plus la parole de Pie XI, traitant des conditions du travail moderne: « Contrairement aux plans de la Providence, le travail destiné, même après le péché originel, au perfectionnement matériel et moral de l'homme, tend... à devenir un instrument de dépravation: la matière inerte sort ennoblie de l'atelier, tandis que les hommes s'y corrompent et s'y dégradent. »

La maladie dont meurent les ouvriers de Saint-Remi, la silicose, fait des ravages dans tous les pays où l'industrie a connu quelques développements. Dans plusieurs pays, l'opinion publique a forcé les patrons et les gouvernements à prendre des mesures efficaces de prévention et de secours. Chez nous, la même maladie, avec sa sœur l'amiantose, semble avoir encore trop les coudées franches pour exercer ses ravages parmi nos ouvriers. Elle s'est même acquise la triste réputation d'être pourvoyeuse de la tuberculose, qui fait tant de victimes parmi notre population. Les ouvriers n'ont pas encore de protection suffisante en ce domaine, les victimes et leurs familles, de secours adéquats. Le cas de Saint-Remi, outre qu'il surpasse peut-être en horreur tout ce que notre province a connu en ce domaine, pose un problème d'envergure nationale, dont la solution est terriblement urgente.

D'autant plus urgente que l'exploitation intensive des vastes gisements de minerai de fer de l'Ungava menace de multiplier au delà de toute imagination les ravages de cette maladie, avec son cortège de ruines, physiques, sociales et morales. Nous ne pouvons oublier que, parmi les responsables du scandale de Saint-Remi, se trouvent des financiers qui se sont taillé dans les solitudes nord-québécoises un riche domaine où ils régneront en maîtres... A moins que l'opinion publique n'induisse les autorités à mater leurs appétits, à leur inspirer envers leurs ouvriers quelque sentiment d'humanité.

Nos lecteurs comprendront sans aucun doute que nous ne publions pas ce formidable dossier pour le plaisir d'étonner — notre revue n'est pas à sensation —, mais uniquement pour rendre témoignage à la vérité. En démocratie, l'opinion publique a droit de savoir et de se faire écouter; la pire des attitudes, pour des citoyens libres, serait de vouloir taire de pareilles situations, sous le prétexte de ne pas amener les masses. Les chrétiens, ceux en particulier qui veulent faire entrer dans les faits la doctrine de l'Église, ont le devoir de prendre l'initiative en dénonçant les abus, calmement, sans exagération ni passion, convaincus que la connaissance exacte du mal est pour tous, le peuple compris, préférable à la fausse sécurité.

Nous parlons, parce qu'au fond nous avons encore confiance dans le sens chrétien de notre peuple, dans le sens réaliste et humain de nos gouvernants. Parce que nous avons surtout confiance en Dieu et en son Fils Jésus. « Tout ce que vous avez fait aux plus petits d'entre les miens, c'est à moi que vous l'avez fait. »

Nous aimons à croire que les victimes de Saint-Remi sont parmi ces plus petits, nos frères dans le Christ ouvrier.

Jean d'Auteuil RICHARD, S. J.,
Directeur de « Relations ».

A LA MÉMOIRE
des

Canadiens français de Saint-Remi-d'Amherst
morts de silicose

Sacrifiés à la stupidité humaine

1935	
Honoré Dumoulin.....	44 ans
Félix Ladouceur.....	53 »
Élie Ladouceur.....	63 »

1936	
Dérice Thomas.....	31 ans

1937	
Michel Boyce.....	40 ans

1938	
Adolphe Proulx.....	41 ans
Henri Proulx.....	33 »
Alfred Davidson.....	45 »
Alzique Pepin.....	42 »
Patrick Chartrand.....	22 »
Célestin Thomas.....	53 »
Wilfrid Pepin.....	41 »
Raymond Dumoulin.....	24 »

1939	
Albert Boutin.....	55 ans
Joseph Proulx.....	45 »
Philius Proulx.....	60 »

1940	
Henri Thomas.....	62 ans
Damase Guillemette.....	60 »
René Mantha.....	36 »
Rosario Labonté.....	41 »
Joseph Latreille.....	42 »
Louis Turcotte.....	46 »

1941	
Héliier Lavigne.....	38 ans
Édouard Boutin.....	45 »
Euclide Boudrias.....	33 »

1942	
Noël Thomas.....	31 ans
Exiellus Chartrand.....	48 »
Honoré Dumoulin fils.....	36 »
Hilaire Carrière.....	35 »
Urgel Frison.....	27 »
Adélaré Ladouceur.....	39 »
Doris Chartrand.....	22 »
Arthur Thomas.....	39 »
Polydore Zante.....	37 »
Charles Saulnier.....	59 »
David Thomas.....	40 »

1943	
Édouard Langevin.....	28 ans

1945	
Arthur Mantha.....	46 ans
Albert Brisebois.....	55 »

1946	
Aurèle Mantha.....	41 ans

1947	
Ernest Forget.....	56 ans
John Fillion.....	62 »
Phéreal Pepin.....	

Date de la mort et âge non vérifiés

Lucien Morin.....	
Adélaré Arsenault.....	
Edmond Bernicque.....	

A la trentaine de grands malades de Saint-Remi atteints de silicose et à leurs familles, « Relations » offre cette livraison spéciale en témoignage de sympathie et comme amorce du redressement que la société organisée doit apporter à une situation trop longtemps tolérée.

LA SILICOSE

Burton LEDOUX

Cette enquête et cette étude sur Saint-Remi-d'Amherst n'auraient pu être faites sans l'aide et la collaboration de nombreuses personnes de Saint-Remi et de la région. Il convient de mentionner nommément M. l'abbé Palma Allard, curé pendant vingt ans de la paroisse de Saint-Remi, et son successeur, M. l'abbé Beaulieu, M. Gaston Laurier, d'Huberdeau, MM. les abbés Jean-Louis Pilon et Gérard Marquis, respectivement curé et vicaire d'Huberdeau. Nos remerciements vont encore au personnel de RELATIONS, en particulier au R. P. d'Auteuil Richard, directeur de la revue, dont l'aide, tout au long de notre travail, nous a été inappréciable.

Burton LEDOUX.

I.- LE « VILLAGE FRAPPÉ »

SITUÉ au bord du petit lac Saint-Remi, à quatre-vingt-dix milles environ au nord-ouest de Montréal, le village de Saint-Remi-d'Amherst compte quelque 160 familles. Des collines aux formes agréables entourent le lac et le village. Ce dernier est laid; ses habitations annoncent partout la pauvreté et des conditions de vie misérables. Un chapelet d'ampoules électriques colorées, tendu au bord du lac pour égayer les lieux, ne fait qu'accentuer le sentiment d'oppression qu'éprouve le voyageur. En effet, à peine s'est-on arrêté à Saint-Remi qu'on est pris d'un désir de fuite tant l'atmosphère est morne; on ne résiste plus guère à l'envie de s'en aller quand on a entendu les gens parler du « village frappé » et compris ce qu'ils signifient par là.

S'il fait beau, on verra parfois de grand matin un nuage long et sinueux s'avancer de loin et flotter doucement sur le lac et le village. C'est un nuage fait de main d'homme; il est composé d'une multitude d'infimes particules appelées poussière de silice, fragments d'une substance vitreuse si petits qu'ils sont souvent invisibles à l'œil nu. Bien que ce nuage soit en partie grisâtre et opaque, en partie transparent et lumineux, il est facile d'en retracer l'origine à la mine de silice et à l'usine de la *Canada China Clay and Silica Ltd.*, à une distance d'un mille ou deux du village.

A mesure qu'on approche de la mine et de l'usine, le paysage subit une extraordinaire transformation. Le sol devient gris sale, tandis que la végétation, feuillages et branches, est couverte d'une couche de poussière siliceuse, blanc neige, et qui peut atteindre un demi-pouce d'épaisseur. La moindre brise soulève dans l'air des milliards de ces particules qui, semblant obéir elles aussi à l'universel instinct grégaire, rejoignent la poussière s'élevant de la mine et de l'usine pour former un nuage livré aux caprices du vent.

Au milieu de tout cela, le bâtiment de l'usine aux lignes implacables se dresse nu et terrifiant, recouvert comme les alentours d'une couche de poussière; ses murs percés de petites fenêtres et de portes étroites font penser à ces farouches donjons des âges les plus sombres et les plus cruels de l'humanité.

Au soleil, ce singulier paysage s'éclaire d'une fausse beauté: de microscopiques particules vitreuses sur la végétation et l'usine attirent capricieusement la lumière du soleil et la reflètent dans un scintillement dur et trompeur. La nature elle-même semble dire aux hommes d'éviter ce piège mortel. Pourtant, c'est dans la grisaille des jours sans soleil que l'avertissement de la nature est le plus net et le plus explicite. La scène s'imprime alors d'une désolation sans nom: la blancheur terne et mate de la poussière siliceuse enveloppe de son linceul et d'un silence macabre le paysage environnant.

Tels sont les lieux que les gens de la région appellent « le cimetière blanc de Saint-Remi ». C'est là que les villageois de Saint-Remi sont venus chercher leur pain quotidien. Ils n'y ont trouvé que la maladie et la mort pour eux, la misère et la démoralisation pour leurs familles. Chaque jour, cette maladie mortelle qu'est la silicose les a rongés un peu plus. Chaque jour leur a enlevé une parcelle de vie, jusqu'à ce que, la mort sur les talons, ils s'en sont allés à la dérive, brisés, impuissants et appauvris.

Telle a été la situation à Saint-Remi-d'Amherst de 1935 à 1947, période qu'embrasse le présent récit. Telle y est la situation aujourd'hui encore.

La liste des morts de Saint-Remi, qui figure ci-contre, est incomplète, car beaucoup de Canadiens français du village et des environs sont allés mourir ailleurs de la silicose, après l'avoir contractée à l'emploi de la *Canada China Clay and Silica Ltd.* Incomplète aussi la liste des Canadiens français gravement atteints de silicose à la suite d'un stage à la mine et à l'usine

de la même compagnie, puisque plusieurs, également touchés, quittèrent le village ou la région sans laisser de traces accessibles aux enquêteurs privés.

Des Canadiens anglais d'un village voisin ont aussi travaillé au même endroit. Combien ont succombé à la silicose contractée là et combien en souffrent présentement, un enquêteur privé canadien-français ne peut le dire avec exactitude. Chose certaine: à nos listes des morts et des malades, il faudrait ajouter plusieurs noms anglais, bien que la maladie n'ait pas éprouvé aussi durement les Canadiens anglais que leurs compatriotes

français de Saint-Remi. Un enquêteur de langue anglaise compétent, et n'agissant pas nécessairement en capacité officielle, pourrait établir des statistiques assez précises concernant l'élément anglo-saxon. Il faut espérer que quelqu'un se présentera pour entreprendre cette tâche.

Les lignes qui précèdent ne disent pas tous les maux que la *Canada China Clay and Silica Ltd.* a infligés à la collectivité canadienne et particulièrement au groupe français. Mais, avant d'aller plus loin, voyons un peu ce qu'est la silicose.

II.- « MALADIE DE LA MINE »

Principal élément constitutif du sable, de l'argile et de plusieurs variétés de roches, la silice est un des minéraux les plus abondants et les plus communs. Sous une forme ou l'autre, elle constitue environ 60 pour 100 de l'écorce terrestre; on la trouve à l'état de cristal pur et sous forme de silicates, c'est-à-dire alliée à d'autres substances. L'amiante, par exemple, est un silicate. La colline pierreuse exploitée aux abords de Saint-Remi-d'Amherst est constituée presque entièrement de silice cristalline pure. Avant que le minerai de ce gisement très riche puisse servir à l'industrie, on charge de dynamite des trous percés dans les parois rocheuses et l'explosion détache des quartiers de roc. Si, comme il arrive souvent, les morceaux sont trop gros pour être facilement maniables, on les casse à la main avec des masses. La roche est ensuite transportée à l'usine où de puissants concasseurs la réduisent en une fine poudre blanche. S'il reste des fragments trop gros pour les machines, on les brise encore à la main. La poudre est ensuite mise en sacs ou expédiée en gros à bord de wagons de marchandises. Toute manipulation de cette matière soulève une abondante poussière extrêmement fine, composée d'infimes particules de silice dont une partie est visible et l'autre invisible, tant elles sont petites.

La silicose

La silicose est une maladie insidieuse, incurable et généralement mortelle. C'est une affection pulmonaire due à la respiration de poussière siliceuse mêlée à l'air. Bien que les particules invisibles de cette poussière soient les plus dangereuses, il faut se garder d'oublier le rôle important des fragments visibles dans la génération de la maladie et de ses complications.

Aux premiers contacts avec la poussière siliceuse, l'organisme humain mobilise toutes ses ressources pour rejeter les éléments envahisseurs que sont les particules de silice. Beaucoup de la poussière est arrêtée par les poils du nez et par les surfaces humides des voies respi-

ratoires supérieures: le nez, la bouche, le larynx et les bronches. La toux et les crachements rejettent en partie la poussière qui s'y accumule. Une certaine quantité de la poussière est quand même avalée. On ne sait pas exactement ce qu'elle devient. Mais il est certain que la silicose s'accompagne de désordres gastro-intestinaux, habituellement aigus aux dernières phases de la maladie. Une proportion, difficile à préciser, des particules invisibles seulement réussit à pénétrer dans les poumons aux premiers contacts avec la poussière.

Mais si ce contact se prolonge, il tend à affaiblir considérablement l'efficacité des réactions de défense des voies respiratoires supérieures, quoique les particules visibles ne puissent atteindre les poumons. Une toux, forte et continue, en épuisant les sécrétions naturelles, produit une irritation et une inflammation qui, au delà d'un certain point, rend les voies respiratoires supérieures plus vulnérables aux infections de bactéries et de virus. En outre, l'état de cette région devient tel qu'une abondante poussière microscopique gagne facilement les poumons. Ces infimes particules de silice se logent éventuellement dans les minuscules sacs d'air des poumons, où ils causent un désordre. L'organisme appelle à son aide une « cellule à poussière », qui fait fonction de vidangeuse. Cette cellule — de dimensions microscopiques elle aussi — absorbe une particule de silice et l'entraîne dans les vaisseaux sanguins qui irriguent et drainent les poumons. Ce travail d'expulsion réussit jusqu'à ce que les particules siliceuses qui ont envahi les poumons deviennent trop nombreuses. Alors, les cellules vidangeuses ne peuvent plus faire face à la situation, soit que, trop chargées, elles ne peuvent se mouvoir librement dans le réseau d'irrigation pulmonaire, soit que, dans un excès de zèle, elles se multiplient indûment. Dans ce cas, chargées ou non de silice, elles tendent à s'accumuler en grand nombre à différents points du système de drainage pulmonaire et finissent par y causer un embouteillage. D'abord partielle, cette congestion finit par devenir permanente. Entre temps, d'autres particules de silice continuent de descendre dans les poumons; et partout où elles se

fixent, dans les poumons eux-mêmes ou dans leur système de drainage, elles détruisent le tissu normal.

En face de cette situation, l'organisme s'efforce ou de limiter la destruction en cours ou de remplir les vides créés par la destruction du tissu. De façon ou d'autre, il élabore un nouveau tissu, dur et fibreux, dont il entoure chaque particule siliceuse qui a détruit ou est en train de détruire une parcelle du tissu pulmonaire normal. Ainsi, chaque particule de silice devient le noyau d'une petite boule de tissu fibreux, incapable de remplir les fonctions du tissu détruit. Bref, le tissu normal a été détruit et remplacé par un tissu fibreux: ce processus s'appelle fibrose.

C'est là la meilleure défense que l'organisme puisse improviser, mais elle ne réussit que pour un temps. Jusqu'où peut aller sans conséquences graves cette destruction des tissus pulmonaires suivie de fibrose, personne ne le sait. Mais si le contact avec la poussière se prolonge, il n'y a pas de doute que le tissu normal pulmonaire se détruit graduellement et que les poumons deviennent de plus en plus tachetés de tissu fibrosé.

La silicose est une maladie progressive. Rien ne permet de croire qu'une fois établie la silicose tende à reculer, même si l'individu est écarté de la poussière siliceuse. Au contraire, des formations fibreuses que ne révèlent pas les rayons X, tant elles sont petites, augmentent assez pour être facilement identifiables quelques années après la dernière exposition à la poussière. Il importe néanmoins d'écarter de la poussière, définitivement et sans retard, les personnes atteintes de silicose.

Complications

Presque tous ces silicosés présentent des signes de complications pulmonaires et le progrès de la maladie dépend largement de la forme, de l'intensité et de l'étendue de ces complications. Les poumons qui ont été durcis (ou fibrosés) par la poussière siliceuse respirée deviennent tôt ou tard un champ fertile pour la multiplication de bactéries diverses. Dans la silicose simple, comme nous l'avons vu, les poumons sont parsemés de petites boules de tissu fibreux. Dans les cas de poumons infectés après l'apparition de la silicose ou de poumons déjà endommagés par une infection quelconque, les petites boules de tissu fibreux tendent à grossir rapidement et à se grouper; c'est la fibrose massive.

Il est établi que la silice favorise la croissance rapide et la multiplication des bacilles tuberculeux. L'association de la silicose et de la tuberculose, de la silicose et de la pneumonie, est tellement étroite et parfois si déroutante que le médecin déclare parfois la tuber-

culose ou la pneumonie comme cause du décès d'un ouvrier, alors que cette cause est plus probablement l'inhalation de poussière siliceuse, c'est-à-dire la silicose. Un exemple à-propos est celui des ouvriers de Gauley-Bridge (Virginie occidentale), en 1935. Les certificats de décès de plusieurs d'entre eux attribuèrent leur mort à la tuberculose ou à la pneumonie, alors qu'en réalité ils avaient succombé à une silicose aiguë et rapide. (Peut-être convient-il de noter ici qu'en cas de silicose fatale, le certificat erroné de décès prive la famille du défunt de toute indemnité.)

A mesure que se développe la fibrose, les poumons grossissent; la circulation y diminue; l'échange vital entre le sang et l'air est gravement compromis. L'état du silicosé est vraiment pitoyable. Il perd ses forces peu à peu et sa capacité de travail; il éprouve des douleurs dans la poitrine et la région du cœur; il souffre de troubles gastro-intestinaux, d'une toux forte et persistante, et d'essoufflement. Et à mesure que la destruction de ses poumons avance, la capacité de respirer du malade diminue et, à la fin, il meurt littéralement étouffé.

La silicose est incurable, mais on peut la prévenir.

Combien de temps faut-il à un ouvrier exposé à la poussière siliceuse pour contracter la silicose? On a constaté que des ouvriers l'ont attrapée en des périodes aussi courtes que dix mois à deux ans. Ces hommes étaient exposés à de fortes concentrations de poussière. Pour beaucoup d'ouvriers, il faut de deux à sept ans. Dans certaines industries, minières et autres, la maladie prend de sept à vingt-cinq ans ou plus pour se déclarer. D'ordinaire, la silicose se développe lentement, mais elle peut progresser et progresse avec rapidité en bien des cas. *Tout semble dépendre de l'individu et de la quantité de poussière à laquelle il est exposé.*

Quels sont ceux qui attrapent la silicose? Elle se trouve partout dans le monde et aucune race ni nationalité n'y échappe. Toute personne atteinte d'une infection pulmonaire y est particulièrement susceptible, vu le rôle capital des infections pulmonaires dans l'évolution de la maladie. Quiconque est prédisposé à la tuberculose pulmonaire ou en souffre déjà est en très grand danger de contracter rapidement la silicose, s'il s'expose à la poussière. A cause de la fréquence excessive de la tuberculose et autres affections pulmonaires chez les Canadiens français, cet aspect du problème prend pour eux une importance particulière.

Parmi les industries et occupations produisant la silicose, mentionnons: l'exploitation minière; le percement des tunnels; la transformation et l'utilisation industrielle des minerais; le meulage des métaux; la fonderie; la poterie; la fabrication du verre, de la brique, du ciment; la manipulation du sable, du gravier, de la pierre; etc.

III. - « MORT DE LA MINE »

Les faits essentiels concernant la silicose sont connus depuis bien des années. On en a parlé constamment dans l'industrie minière en particulier et il est impossible que les propriétaires et directeurs de la *Canada China Clay and Silica Ltd.* n'en aient pas été pleinement informés. Avant de décrire la situation qui a valu à Saint-Remi-d'Amherst et à ses environs le surnom de « pays des veuves », il nous semble donc nécessaire de déclarer catégoriquement qu'il s'agit ici de négligence criminelle, d'un état de choses équivalent au meurtre légalisé, — sinon d'après la loi statutaire, du moins selon le droit commun.

Jusqu'en 1942, la *Canada China Clay* tirait la plus grande partie de sa silice d'une mine à laquelle on accédait par un puits d'environ 250 pieds de profondeur. Cette mine fut alors abandonnée. Les conditions de travail y étaient incroyablement mauvaises et comparables à celles qui prévalent depuis dans la carrière et l'usine de cette compagnie, et que nous allons décrire en détail.

À la carrière

Depuis 1942, la majeure partie de la silice que la compagnie a mise sur le marché provient d'une carrière ou mine à ciel ouvert. Cette carrière est un vaste trou de forme irrégulière dans le flanc d'une colline; on ne peut s'y rendre que par une étroite ouverture semblable à une crevasse. À l'intérieur, des murs de roc se dressent verticalement à quelque 150 pieds de hauteur jusqu'au sommet de la colline.

Selon les besoins de l'exploitation, on fait sauter des quartiers du roc; pour cela il faut d'abord y percer des trous qu'on charge de dynamite. En attaquant le roc, les perforatrices mécaniques projettent dans l'air une grande quantité de poussière siliceuse. C'est un travail dur et les foreurs sont obligés de se pencher tout près du point d'où jaillit la poussière. Ils respirent donc avec force dans une atmosphère surchargée de silice et sans bénéficier d'aucune protection digne de mention. Aucun des ouvriers employés à la carrière n'est pourvu d'un masque respiratoire qui le protégerait un tant soit peu contre cette poussière. La perforation du roc se fait généralement à sec. La perforation humide (le roc est mouillé durant le forage) diminuerait appréciablement la poussière. Les quelques essais tentés l'ont été avec tant de négligence et de maladresse qu'il est inutile d'en parler. Il existe d'autres moyens de protéger les foreurs de la poussière siliceuse et chacun d'eux a sa valeur: on n'en utilise aucun.

Le dynamitage soulève d'énormes concentrations de poussière, dont une partie reste à l'intérieur de la

carrière et dont le reste va grossir le nuage qui flotte périodiquement sur le lac et le village.

Le concassage des quartiers de roc en blocs maniables soulève ensuite beaucoup de poussière, ainsi que le chargement des camions faisant la navette entre l'usine et la carrière. Durant tout ce temps, les hommes travaillent dans des nuages de silice et sans autre protection que leur propre résistance physique.

Néanmoins, les ouvriers employés à la carrière se considèrent plus ou moins à l'abri de la poussière et, en tout cas, plus en sécurité que leurs camarades de l'usine, pour les raisons suivantes: 1° ils travaillent au grand air; 2° l'atmosphère de la carrière semble libre de poussière siliceuse la majeure partie du temps; 3° ils peuvent voir la poussière jaillir de son point d'origine; ainsi, ils s'efforcent d'en éviter les concentrations visibles ou de s'y exposer le moins possible.

Mais cette mine à ciel ouvert est vaste et profonde; elle ne possède qu'une étroite ouverture au niveau du sol et les divers travaux qu'on y fait libèrent une infinité de particules siliceuses. Excepté les jours d'orage ou de grand vent, les courants d'air extérieurs n'y entrent pas pour en chasser la poussière et renouveler l'atmosphère. L'air y est par conséquent plus ou moins stagnant ou en circulation fermée. Les particules visibles soulevées dans l'air sont invariablement accompagnées de particules invisibles; les premières, entraînées par leur pesanteur, retombent éventuellement au fond de la carrière, mais les plus petites, les invisibles et les *plus dangereuses de toutes*, flottent longtemps dans l'atmosphère. Ainsi, l'atmosphère d'une carrière peut paraître libre de toute poussière meurtrière, mais en être pourtant saturée. Tel a été et est encore l'état de la carrière de la *Canada China Clay and Silica Ltd.*

Les conditions y ont été et y sont telles, que tout employé y travaillant assez longtemps — contremaîtres et camionneurs inclus — contracte éventuellement la silicose, avec ou sans complications. Ceux qui y ont travaillé ont généralement compris trop tard le danger auquel ils étaient exposés.

À l'usine

À l'intérieur de l'usine, où la pierre siliceuse est réduite en fine poudre blanche, la situation est mauvaise à un point presque inimaginable. Des heures et des jours durant, la plus grande partie de l'usine est remplie d'une poussière siliceuse si dense qu'à six ou dix pieds de distance un ouvrier ou une machine n'est plus qu'une ombre indistincte. C'est dans de telles concentrations de poussière que des ouvriers ont travaillé huit, neuf, dix heures ou plus d'affilée, jour après jour. Une partie de la poussière se dépose sur le plan-

cher et un peu partout; chaque tentative de balayage en soulève des nuages, de même que la vibration des machines. Pratiquement, l'intérieur de l'usine n'est jamais libre de concentrations extraordinairement denses de particules siliceuses visibles et invisibles.

La compagnie fournit aux ouvriers de l'usine des respirateurs sans valeur, c'est-à-dire du point de vue de l'ouvrier ordinaire. Ces masques, tout à fait rudimentaires, ne couvrent que la bouche et le nez. La température à l'intérieur de l'usine est telle que tous ces hommes, et spécialement ceux qui fournissent un gros effort physique, transpirent plus ou moins. Les masques sont si mal faits qu'une quantité considérable de poussière siliceuse y pénètre aisément pour se mêler à la sueur et former une pâte molle qui bientôt durcit. Cette pâte, molle ou durcie, bouche les conduits des masques au point qu'après quinze ou vingt minutes ceux qui les portent ne peuvent plus respirer. Ils sont donc forcés de les enlever. Apparemment, mieux vaut mourir étouffé plus tard que tout de suite. De plus, et peut-être avec raison, vu la qualité des masques, plusieurs ouvriers ne les portent pas. L'effort qu'ils doivent faire pour respirer normalement, même lorsque leurs masques ne sont pas empâtés, est si grand qu'ils croient absorber moins de poussière en n'en portant pas.

Jusqu'à ces dernières années, le traitement entier de la silice à cette usine se faisait à sec. Depuis, on a partiellement adopté des procédés humides, c'est-à-dire qu'on utilise de l'eau pour supprimer la poussière à son point d'origine dans certaines manipulations. Mais même au mieux, ces procédés humides, là où on y recourt, ne suppriment qu'une partie de la poussière produite. A l'usine de Saint-Remi, les manipulations encore faites à sec produisent tant de poussière et les procédés humides sont si mal utilisés que l'adoption de ces derniers par la compagnie ne sert à peu près qu'à rassurer quelques employés, pas tous, loin de là, comme nous le verrons plus loin.

Le système de ventilation de l'usine ne vaut à peu près rien. Que l'air y soit à ce point rempli de poussière la plupart du temps en est une preuve suffisante.

Chargement de la silice

Voici un exemple des pratiques de la *Canada China Clay and Silica Ltd.* La silice en poudre est mise en sac à la machine; puis, un ouvrier, appelé *loader*, empile les sacs dans une brouette, et les transporte à un wagon de chemin de fer où il les empile de nouveau. Besogne éreintante et fort poussiéreuse. Quand la poudre est expédiée en gros, le chargement des wagons jette dans l'air une énorme quantité de poussière siliceuse dans laquelle le *loader* travaille durement et respire à pleins poumons. De plus, il lui faut entrer dans le wagon pour y étendre la poudre.

Pour que notre récit soit à jour, disons que récemment un jeune Canadien français de quinze ans accomplissait cette besogne. On l'a vu à plusieurs reprises essayer, d'un geste hésitant et maladroit, d'ajuster son masque avant de pénétrer dans le wagon; une telle tempête de poussière faisait rage à l'intérieur que le jeune garçon disparaissait aussitôt entré. Ce jeune homme est condamné à mourir dans un délai relativement court, s'il n'est immédiatement retiré de ce milieu.

Il n'y a pas un seul endroit dans l'usine où les simples ouvriers puissent se mettre à l'abri de la poussière siliceuse. Pendant quelques mois de l'année, ils prennent leur repas du midi à l'extérieur, où l'air est du moins un peu plus libre de poussière qu'à l'intérieur. Mais durant la majeure partie de l'année, la température ne le permet pas, et ils mangent à l'intérieur de l'usine. Entre temps, les machines fonctionnent à plein, broyant la pierre et jetant dans l'espace toujours plus de poussière. En de pareilles conditions, leur nourriture est saupoudrée de « sable à vitre », comme disent les employés, et il en résulte qu'ils avalent de la silice en quantités considérables. Dégoûtés de leurs aliments contaminés par la poussière, ils perdent l'appétit, — fait à noter puisque la perte de l'appétit accompagne une silicose déclarée ou en voie de développement. Un géant canadien-français de 250 livres, célèbre dans les camps de bûcherons pour ses tours de force et son énorme appétit, travailla dans ces conditions et quitta l'usine après six mois de ce régime, ébranlé et ne pesant plus que 150 livres. Aujourd'hui, rongé par la silicose et la tuberculose, mortellement atteint dans sa fierté, dans son corps et dans son âme, cet homme gagne péniblement sa vie à nettoyer des écuries à Montréal.

L'usine fonctionne souvent en dehors des heures régulières et parfois jour et nuit. La compagnie connaît la nature dangereuse du travail et sait que certains de ses employés sont susceptibles de partir sans avis, comme la chose est arrivée. Aussi, pour les retenir, la compagnie semble avoir adopté une certaine politique d'être « bonne ». Ces « bontés » cachent aux employés mal informés le vrai caractère de leurs patrons.

Par exemple, lorsque les ouvriers de l'usine exécutent une tâche spécialement dure ou font des heures supplémentaires, on les encourage à se reposer fréquemment. Fatigués et peut-être momentanément épuisés, ils apprécient cette faveur. Mais il n'y a aucun endroit où ils puissent se reposer à l'abri de la poussière siliceuse. Ils s'allongent alors par terre, appuyés au mur, ou se laissent tomber dans la première brouette venue. Plusieurs employés, *morts aujourd'hui*, ont été vus, étendus dans des brouettes, profondément endormis de fatigue, sans masques et la bouche grande ouverte, — signe ordinaire de congestion nasale, défaut prédisposant à la silicose. Et cela dans une atmosphère tellement saturée de poussière siliceuse que les ouvriers pouvaient à peine se voir les uns les autres à six ou dix pieds de distance.

Venus d'un petit village ou des fermes environnantes, la plupart des hommes employés à la compagnie n'ont jamais eu l'avantage d'apprendre les notions les plus rudimentaires de sciences, de médecine ou de physiologie. Ils ne connaissent pas ou connaissent mal le danger auquel ils sont exposés, danger dont ils se rendent compte sur leur lit de mort, — trop tard pour qu'eux-mêmes ou la société profitent de la leçon. S'assurer les bonnes dispositions de leurs hommes en les encourageant à se reposer dans de telles conditions, c'est les mener droit à la maladie.

Discrimination

La *Canada China Clay and Silica Ltd.* emploie des Canadiens anglais et des Canadiens français et tous autres ouvriers qu'elle peut obtenir. A cause de la situation ethnique du Canada, la question suivante se pose: à la carrière et à l'usine de cette compagnie, y a-t-il distinction injuste au détriment des Canadiens français? Sans aucune espèce de doute, les Canadiens français à l'emploi de la compagnie ont été et sont l'objet de discrimination sérieuse. Ce n'est pas sans hésitation que cette phrase a été écrite, car la discrimination pratiquée par la compagnie est si odieuse qu'elle dépasse celle que l'on trouve généralement dans les endroits où une nationalité est économiquement et politiquement subordonnée à une autre. Néanmoins, voici les faits.

Comme il arrive dans la plupart des grandes entreprises commerciales et industrielles du Québec, les contremaîtres, à la *Canada China Clay and Silica Ltd.*, sont canadiens-anglais, tandis que les simples ouvriers sont canadiens-français. Il est très rare qu'un Canadien français y ait été promu au rang de contremaître.

La plupart du temps, les contremaîtres peuvent se tenir et se tiennent effectivement dans une section de l'usine où la poussière est moins dense ou a été en partie éliminée. Plus leur rang est élevé, plus longtemps ils peuvent s'absenter de la section principale de l'usine, où l'air est saturé de poussière siliceuse, comme nous l'avons décrit. En outre, ils n'ont pas à accomplir des travaux manuels durs. Aussi ils peuvent éviter de respirer profondément; leurs masques s'empâtent moins et ils peuvent les porter durant leurs visites plus ou moins brèves à la section principale de l'usine. Ils sont donc jusqu'à un certain point à l'abri de la poussière. Enfin, grâce peut-être à leurs relations avec les directeurs qui viennent parfois à l'usine et avec le médecin de la compagnie, ces contremaîtres sont un peu mieux renseignés que les simples ouvriers sur la nature de la silicose. Par suite, ils sont plus éveillés devant le danger qui les menace. Mais il convient de souligner qu'il n'y a pas et qu'il n'y a jamais eu, à la *Canada China Clay and Silica Ltd.*, une seule tâche à l'abri du danger, de telle sorte que les contremaîtres aussi sont

atteints par la silicose qui s'établit et progresse plus lentement chez eux que chez les simples ouvriers parce qu'ils sont moins exposés à la poussière.

Le fait que les contremaîtres contractent la silicose plus lentement a une conséquence malheureuse, si curieuse que cela paraisse. Induits dans une assurance de sécurité trompeuse à cause des facilités qu'ils ont de se mieux protéger et bénéficiant d'autre part de plus de privilèges et d'un salaire supérieur à celui des simples ouvriers, ils deviennent les agents naturels de la politique de discrimination pratiquée par la compagnie.

On est d'accord pour dire que la compagnie assigne aux Canadiens français les tâches les plus poussiéreuses, tandis que les moins poussiéreuses vont aux simples ouvriers canadiens-anglais. A l'usine, par exemple, la chambre des moteurs diesel abrite des machines dispendieuses qu'une forte concentration de poussière siliceuse abîmerait bientôt. Comme leur remplacement serait fort coûteux, on s'efforce de les protéger, et la chambre des moteurs est jusqu'à un certain point à l'abri de la poussière. Or, le personnel de cette chambre, relativement — mais rien que relativement — libre de poussière, se compose presque exclusivement de Canadiens anglais. Trois ou quatre Canadiens français au plus ont obtenu d'y travailler ces dernières années, bien que plusieurs aient essayé.

De même, les procédés humides sont généralement réservés à des Canadiens anglais, tandis que les Canadiens français sont assignés aux travaux exécutés à sec. Ainsi l'ouvrier canadien-anglais est donc généralement moins exposé à la poussière siliceuse que son camarade de langue française. De plus, l'ouvrier canadien-anglais semble d'habitude un peu mieux renseigné que l'ouvrier canadien-français moyen sur les dangers de la silice, peut-être parce qu'il parle la même langue que son contremaître. Quoi qu'il en soit, les ouvriers de langue anglaise ainsi favorisés sont dupes de la compagnie. Règle générale, ils contractent sans doute la silicose plus lentement que les Canadiens français, exposés aux plus fortes concentrations de poussière; mais la maladie ne les épargne pas non plus et les conduit éventuellement à son terme fatal, tant l'usine entière est imprégnée de poussière.

Valeur de l'éducation

Depuis la fin de la guerre, la compagnie a éprouvé quelque difficulté à recruter son personnel. Des groupes d'ouvriers arrivés depuis peu de Grande-Bretagne au Canada sont venus à l'usine. On leur assigna les travaux les moins poussiéreux, c'est-à-dire faits à l'humide. Or, il y a quelque vingt-cinq ans, la silicose est devenue un grave problème en Angleterre, comme d'ailleurs dans les autres pays fortement industrialisés. Le gouvernement britannique, de concert avec les autorités médicales et les patrons, prit des mesures pour débar-

rasser la Grande-Bretagne de ce fléau; l'éducation de l'ouvrier en cette matière en était une. Bien que le succès n'ait pas été complet, le sort du travailleur anglais s'en trouva amélioré et, chose curieuse, un des résultats heureux de la campagne britannique contre la silicose se produisit bien loin, dans un obscur village minier de la province de Québec. Ces Anglais fraîchement arrivés, à qui on assigna à Saint-Remi les travaux à l'humide, ne restèrent à l'usine que quelques jours ou quelques semaines au plus et disparurent, — preuve suffisante que les procédés à l'humide de la compagnie peuvent duper les ouvriers canadiens-anglais mal informés, mais pas les Anglais.

Comme tous les petits villages du monde entier, le village de Saint-Remi a ses quelques simples d'esprits. Si on sait les prendre, ces gens deviennent des travailleurs dociles, consciencieux et compétents, surtout si la besogne n'est pas trop compliquée. C'est à eux qu'on assigne les tâches les plus dangereuses et les plus poussiéreuses, comme, par exemple, celle de *loader*. L'un d'eux est flatté du titre de *boss loader*; il mène le groupe, tandis que les vrais contremaîtres s'écartent du gros de la poussière et rapportent à leurs patrons absents les envois de poudre siliceuse. Ces *loaders* vont et viennent, travaillent et respirent dans une véritable tempête de poussière; ils contractent la silicose et en meurent dans un délai relativement court.

Récapitulons maintenant en tâchant de trouver le dénominateur commun de la situation. Les ouvriers britanniques ne s'attardent pas à l'usine de Saint-Remi: ils sont bien au courant de la nature de la silicose. Les contremaîtres canadiens-anglais contractent très lentement la maladie: ils connaissent quelque chose du danger et peuvent prendre certaines précautions. Les simples ouvriers canadiens-anglais contractent la silicose plus rapidement que les contremaîtres: ils sont

moins bien renseignés que ceux-ci. Les Canadiens français contractent la maladie plus vite que les contremaîtres et ouvriers de langue anglaise; ils ignorent à peu près tout de la silicose et de ses complications. Les simples d'esprit canadiens-français sont atteints rapidement: ils ignorent tout et deviennent facilement victimes de l'astuce des autres hommes.

Telles sont les grandes lignes du traitement différentiel pratiqué à la *Canada China Clay and Silica Ltd.* Les préjugés de race étroits et aveugles qui y jouent un rôle si marqué ne doivent pas faire oublier la constatation élémentaire qui ressort de cette hideuse situation; moins l'individu est renseigné et capable de se protéger, plus cruellement est-il exploité.

En somme, la mine à ciel ouvert et l'usine de la *Canada China Clay and Silica Ltd.* se distinguent par toutes sortes de pratiques condamnables. On n'y tente à peu près rien pour supprimer ou diminuer la poussière résultant des diverses manipulations de la silice. La négligence et le laisser-aller y sont de règle. Les employés sont presque continuellement exposés à de telles concentrations de poussière siliceuse qu'ils contractent éventuellement une silicose mortelle. On ne fait rien pour renseigner l'ouvrier sur le danger qu'il court. Les quelques vagues efforts tout récemment entrepris pour améliorer les conditions de travail ne valent guère la peine d'être mentionnés. Il s'agit d'une situation où les ouvriers ont reçu et reçoivent encore moins d'égards que des bestiaux ou des machines. Sans l'ombre d'un doute, il n'y a pas d'excuse valide pour des conditions de travail qui ont apporté à tant d'ouvriers la maladie et la mort. Vu l'état des connaissances actuelles et les moyens existants de prévention, on aurait pu éviter les conséquences effroyables étalées sur la page intitulée: A LA MÉMOIRE...

IV.- LES SILICOSÉS ET LEURS FAMILLES

Les conditions meurtrières qui prévalent à la *Canada China Clay* de Saint-Remi-d'Amherst dépassent largement les murs de cet abattoir.

Jusqu'aux premières années de la guerre, on payait aux ouvriers ordinaires de la compagnie un salaire de \$0.15 l'heure. L'ouvrier dont le travail, pendant une période assez longue, était jugé satisfaisant ou qui était promu par exemple *boss loader*, recevait une augmentation de 2 sous $\frac{1}{2}$ l'heure. On donnait donc à ces ouvriers un salaire variant de \$7.20 à \$8.40 par semaine. La compagnie les payait deux fois par mois et non à la semaine, ce qui lui permettait d'économiser quelques sous sur la comptabilité.

Parmi les Canadiens français morts de silicose, et dont on lit les noms ailleurs, comme parmi ceux qui vivent encore et sont affectés de la même maladie,

presque tous travaillèrent au tarif de paye que nous venons d'indiquer. Plusieurs d'entre eux étaient pères de famille, avec un, deux, trois et six enfants ou plus. L'insuffisance de leurs salaires ne leur assurait pas le moyen de vivre personnellement dans la plus élémentaire convenance, même au taux où se trouvait alors le coût de la vie, et condamnait leurs familles à la plus abjecte pauvreté. C'est pourquoi quelques-uns des fils se joignirent à leurs pères pour travailler à la compagnie. Le résultat, c'est qu'aujourd'hui les hommes de certaines familles de Saint-Remi ont été fauchés par la mort, ou presque, ou sont si gravement atteints de silicose que le travail leur est devenu impossible.

La *Canada China Clay and Silica Ltd.* ne s'intéresse aucunement aux ouvriers qui cessent de travailler pour elle, soit qu'on les congédie pour incapacité au travail

ou qu'ils partent d'eux-mêmes. Quand la silicose s'aggrave et rend les ouvriers partiellement ou totalement inaptes au travail, ceux-ci se tournent vers le gouvernement, c'est-à-dire vers la société organisée, pour obtenir du secours.

La loi des Accidents du Travail

L'espace manque ici pour commenter d'un bout à l'autre la *Loi provinciale des Accidents du Travail*. Dans son ensemble et en comparaison, par exemple, avec celle de l'Ontario, la loi québécoise s'avère lamentablement inadéquate. Elle protège et encourage les méfaits de certains employeurs; elle sanctionne des injustices dont les ouvriers sont victimes; elle laisse à ceux qui sont chargés de son application une telle latitude qu'elle constitue une invitation à la corruption.

Pour les ouvriers de Saint-Remi atteints de silicose, les dispositions et l'application de cette loi ne furent, dans la plupart des cas, qu'une farce cruelle. La loi déclare qu'un ouvrier doit avoir été soumis à la poussière de silice pendant cinq ans au moins pour que lui ou sa famille ait droit à quelque indemnité. Mais nombre d'hommes de Saint-Remi à l'emploi de la *Canada China Clay* y ont contracté la silicose en moins de cinq ans. Ils ont dans la suite traîné leur misère et leur dénuement, les uns pendant un bref laps de temps, les autres pendant des années, avant d'être emportés par la mort.

Plusieurs autres, qui y ont pris la maladie en moins de cinq ans, continuent maintenant à vivre dans l'anxiété et la déchéance, incapables qu'ils sont, partiellement ou totalement, de tout travail rémunérateur. C'est un fait que, dans certaines conditions de travail, un grand nombre d'hommes, de par le monde entier, ont contracté en moins de cinq ans la silicose à un degré fatal pour leur vie; des documents bien connus, fort nombreux et qui font autorité, obligent donc à répudier comme fausse la définition de la silicose que donne la loi provinciale des accidents de travail.

Si un ouvrier contracte la silicose après avoir subi les effets de la poussière de silice cinq ans au moins, la loi stipule que le gouvernement payera les frais des funérailles de l'employé jusqu'à concurrence de \$175, plus une indemnité de \$45 par mois à sa veuve et une autre somme de \$10 par mois pour l'entretien de chacun de ses enfants qui n'ont pas encore 18 ans. Jusqu'à ces dernières années, ces montants étaient encore un peu moins élevés.

Lorsqu'il est reconnu, aux termes de la loi, qu'un ouvrier est réduit à l'incapacité totale par un accident ou par une maladie professionnelle comme la silicose, cet ouvrier a droit pour le reste de sa vie à une indemnité hebdomadaire égale aux deux tiers du salaire moyen qu'il gagnait par semaine pendant les douze mois antérieurs. La loi stipule clairement que cette indemnité ne peut être inférieure à \$15 par semaine. Mais elle contient une autre clause d'après laquelle un

ouvrier qui gagnait en moyenne moins de \$15 par semaine n'a droit qu'à une compensation égale au salaire qui lui était versé avant son incapacité. Pour comprendre toute la malfaisance de cette clause, il faut se rappeler à quel niveau extrêmement bas se tenaient les salaires payés à un nombre considérable d'ouvriers dans la province avant la guerre et même au cours des premières années de la guerre. Ainsi on a démontré à la Chambre des Communes que, jusqu'à 1943, beaucoup d'ouvriers québécois recevaient des salaires variant entre \$4.35 et \$9.41 par semaine. Si un de ces ouvriers ainsi rémunérés venait à souffrir d'incapacité et si le gouvernement reconnaissait son droit à la réparation, on lui accordait, quel que fût son cas, une indemnité variant de \$4.35 à \$9.41 par semaine, et non l'indemnité hebdomadaire de \$15 fixée par une des clauses de la loi.

Jusqu'aux premières années de la guerre, nous l'avons vu, la plupart des hommes de Saint-Remi frappés de silicose manifeste recevaient, quand ils travaillaient, des salaires de \$7.20 à \$8.40 par semaine. Lorsque la *Commission des Accidents du Travail* reconnaissait la validité de leurs réclamations, on leur accordait, quel que fût leur cas, une indemnité variant de \$7.20 à \$8.40 par semaine et non l'indemnité de \$15 par semaine prévue par une des clauses de la loi. C'est ce que veut dire la critique formulée plus haut à l'effet que la loi sanctionne des injustices dont les ouvriers sont victimes.

En résumé, un nombre considérable d'ouvriers québécois furent sordidement payés et, par conséquent, condamnés à la misère. Néanmoins, ces gens pouvaient encore nourrir l'espoir d'améliorer un jour leur situation, tant qu'ils gardaient la force de travailler. Mais, survenant l'incapacité, — qui résulte ordinairement de la négligence ou de l'avidité patronale, — ils se voyaient à tout jamais réduits par le gouvernement à la misérable condition que leur avait d'abord imposée leur employeur.

Le « Procès des Veuves »

Les silicosés de Saint-Remi et leurs familles, sauf quelques exceptions, n'ont pu obtenir d'indemnités, même quand ils y avaient droit aux termes de la loi. Ainsi la misère dans laquelle la *Canada China Clay* a plongé ces gens est entretenue, non seulement par les dispositions de la loi, mais encore par ceux qui sont chargés de l'appliquer. Aujourd'hui, on compte à Saint-Remi, au plus bas chiffre, 30 hommes affectés de silicose. La majorité de ces malades sont gravement atteints, incapables de travailler et privés de toute indemnité. Telle fut la situation à Saint-Remi durant la dernière dizaine d'années. La mort décimait périodiquement les rangs de ces malades et la *Canada China Clay* assurait périodiquement la relève. Bref, les efforts de ces ouvriers et de leurs familles pour obtenir réparation furent effectivement contrecarrés.

Un très petit nombre des veuves, dont les maris sont morts de silicose à Saint-Remi, reçoivent une indemnité. Vers 1939, trois de ces veuves, mettant en commun leurs maigres ressources, engagèrent un avocat et poursuivirent la compagnie en dommages. La silicose avait emporté leurs maris en 1938 et nulle indemnité n'avait été versée à ces ouvriers durant leur maladie, en dépit de réclamations nombreuses à cet effet. Ni la compagnie ni le gouvernement ne déboursa un sou pour défrayer les funérailles. Une de ces veuves, Mme Wilfrid Pépin, restait avec six ou sept enfants; une autre, Mme Adolphe Proulx, avec neuf ou dix enfants; la troisième, Mme Alfred Davidson, avec quatre enfants.

Le procès en dommages s'instruisit devant la cour de Saint-Jérôme. Après que les deux parties eurent présenté leur témoignage, le juge, ayant pris l'affaire en délibéré, accorda un mois à l'avocat des veuves pour préparer et soumettre à la cour son factum ou mémoire; il accorda quinze jours de plus aux avocats de la compagnie à la même fin; procédure ordinaire avant le prononcé du jugement.

Ni l'avocat des veuves, ni celui de la compagnie, d'après le dossier, n'ont présenté leur factum respectif. Les choses en sont là aujourd'hui, — après huit ans. Et ces courageuses femmes attendent toujours le jugement. Elles ont tenté, à l'occasion, d'obtenir des renseignements à ce sujet. Les officiers de la cour de Saint-Jérôme, d'après madame Davidson, une des veuves, leur ont répondu qu'on les avertirait quand le jugement serait rendu; elles n'ont eu aucune nouvelle de la cour depuis ce temps-là. Ces trois veuves ont dû, pour défrayer les poursuites contre la compagnie, encourir des dépenses s'élevant de \$900 à \$1,200.

De cet épisode, désormais célèbre parmi la population de Saint-Remi comme le « Procès des Veuves », trois vérités ressortent: 1° le « procès des veuves » a été, comme on dit, enterré; 2° les témoignages nécessaires à la reprise du procès existent; 3° la compagnie a bénéficié des retards, jusqu'ici inexpliqués, apportés dans l'exercice de la justice.

Ce qui est connu du « procès des veuves » appelle, semble-t-il, une enquête de la part du Barreau de la province de Québec et du département du Procureur général, gardien de l'administration de la justice.

Toute cette affaire du « Procès des Veuves » a créé dans l'esprit des gens de Saint-Remi un mélange de dégoût et de découragement; ils n'osent ni parler ni tenter un autre effort commun, de peur de ruiner le peu de chances qui leur restent d'obtenir quelque réparation, — l'espérance jaillit éternellement du cœur humain.

M. l'abbé Palma Allard, curé de la paroisse de Saint-Remi pendant vingt ans, écrivit des douzaines de lettres à l'administration provinciale chargée d'appli-

quer la *Loi des Accidents du Travail*, pour lui exposer la situation dans son ensemble et dans ses détails. Il ne se fit rien pour remédier au mal, ni sous le gouvernement des libéraux, ni sous celui de l'Union nationale. On répondit toujours à M. le curé Allard par des excuses de toutes sortes, des « chinoïseries », pour expliquer l'inaction de la *Commission des Accidents* et éviter de payer les indemnités réclamées. Enfin lassé, M. le curé Allard cessa d'écrire à la Commission et s'appliqua plutôt à instruire les gens de Saint-Remi des dangers auxquels les exposait le travail à la mine et à l'usine de la *Canada China Clay*. Selon les ouvriers, il fut le seul à tenter cet effort, la compagnie, son médecin et les représentants de la Commission s'en désintéressant.

A cette époque, un incident significatif se produisit. Un Canadien français de Saint-Remi, atteint de silicose, réclama indemnité; on la lui refusa. Il consulta un médecin de Montréal; celui-ci, indigné, promit à son client de gagner sa cause. Il faut dire à l'honneur de ce médecin qu'il s'attela à la tâche et réussit: preuve éloquente, bien qu'indirecte, de l'importance que l'on accorde, en certains milieux administratifs, aux représentations motivées d'un curé de village.

« Mères nécessiteuses »

Ici, nous devons nous demander comment les silicosés de Saint-Remi et leurs familles ont fait pour survivre, puisque nul d'entre eux, sauf quelques exceptions, ne toucha d'indemnité. La réponse à cette question met à jour un autre aspect révoltant de tout ce problème.

L'ouvrier québécois qui réussit à faire reconnaître son droit est dédommagé à même un fonds qu'administrent les fonctionnaires chargés d'appliquer la *Loi des Accidents du travail*. L'argent de cette caisse provient de deux sources: 1° du gouvernement provincial qui peut y verser annuellement une somme allant jusqu'à \$100,000; 2° des industries où se produisent les accidents et se contractent les maladies professionnelles. Toutes les industries de la province sont réparties en catégories; chacune est taxée annuellement en proportion du nombre d'accidents et de cas de maladie professionnelle qu'elle produit. Ainsi, le montant imposé annuellement à la *Canada China Clay and Silica Ltd.* dépend du nombre de ses anciens employés (et de leurs familles) qui reçoivent réparation. Il est donc de l'intérêt de ladite compagnie que ses anciens employés et leurs familles n'obtiennent pas d'indemnités. Nous avons vu que, sous ce rapport, la compagnie a remporté un succès presque absolu.

Les réclamations des ouvriers de Saint-Remi et de leurs familles ayant été écartées par ceux qui appliquent la loi, la compagnie est conséquemment dispensée de verser au fonds d'accidents la taxe qu'on lui aurait imposée, si les réclamations avaient été reconnues. Ces familles misérables tombent alors à la charge publique

et le gouvernement provincial intervient avec sa *Loi de l'Assistance aux Mères nécessiteuses*. Après maints délais, il accordait à ces familles une somme de \$25 par mois. A Saint-Remi, le seul soutien de nombreuses veuves, ayant souvent des enfants à leur charge, fut ce pitoyable secours que leur offrait la *Loi de l'Assistance aux Mères nécessiteuses*.

L'argent déboursé par les administrateurs de la *Loi de l'Assistance aux Mères nécessiteuses* vient du trésor provincial. Grâce aux dispositions dont nous venons de parler, la *Canada China Clay and Silica Ltd.* a esquivé toute responsabilité dans les dommages qu'elle a causés: c'est le peuple qui reçoit la note et doit la solder.

V. - CONSÉQUENCES SOCIALES

La silicose en soi n'est pas contagieuse. Mais elle se complique presque toujours de diverses affections pulmonaires contagieuses, surtout de la tuberculose. Durant la dernière dizaine d'années, il y eut à Saint-Remi une trentaine d'hommes atteints de silicose avancée, *c'est-à-dire de silicose compliquée d'une ou de plusieurs maladies contagieuses*. Malgré leur incapacité de travailler, ces malades circulaient plus ou moins librement dans la région. Ne pouvant s'empêcher de tousser et de cracher continuellement, et fort peu renseignés sur le mal qui les dévorait, ils répandaient partout les bactéries et les microbes dont ils étaient infectés. D'ordinaire, la mort vient lentement aux malades frappés de silicose. Aussi, à Saint-Remi, languissent-ils à la maison, qui, en fait de commodités sanitaires, n'offre que ce qu'il y a de plus primitif; de plus, la barricade organisée contre le froid les prive d'air pendant la plus grande partie de l'année. Conséquemment, la mère et les enfants vivent dans une atmosphère saturée de bactéries et de microbes de toutes sortes.

Contagion

A Saint-Remi, outre ceux qui souffrent de silicose avancée, il y a les malades encore en état de travailler. Ces derniers fréquentent leurs concitoyens, et, dans bien des cas, constituent un danger certain pour leurs familles et surtout pour les compagnons avec lesquels ils travaillent, en deux endroits très éloignés l'un de l'autre: au village et aux chantiers du Nord. On encourage ces silicosés à travailler à la *Canada China Clay* aussi longtemps qu'ils le peuvent. Là, ils communiquent au milieu ambiant une partie des bactéries et microbes qui les infectent, tout en continuant à respirer quantité de poussière de silice, favorisant ainsi le développement et la multiplication rapide des bacilles tuberculeux qu'ils portent déjà. Leur état, en pareille occurrence, ne peut qu'empirer. D'autre part, les ouvriers

Voici un exemple typique: la veuve d'un ouvrier de Saint-Remi mort de silicose restait avec quatre petits enfants. *L'Assistance aux Mères nécessiteuses* lui donna \$25 par mois. Si l'on avait reconnu sa réclamation en dommages en vertu de la *Loi des Accidents du Travail* (son mari avait travaillé pour la *Canada China Clay* pendant sept ans), elle aurait reçu \$80 par mois. On peut résumer comme suit l'histoire de ce cas et de la plupart des autres: 1° par la négligence de la compagnie, le chef de la famille contracte une maladie mortelle; 2° la famille se voit frustrée par l'administration provinciale de son droit à la réparation et soumise, en outre, à l'humiliation du « secours direct ».

nouvellement arrivés à la *Canada China Clay* ou ceux qui n'ont pas encore attrapé d'affection pulmonaire contagieuse se voient menacés d'un double péril: le danger qui vient de la quantité énorme de poussière de silice qu'ils respirent et celui de la contagion auquel les expose exagérément leur contact avec des compagnons de travail déjà contaminés.

De plus, certains ouvriers atteints de silicose et encore capables de travailler se procurent un emploi saisonnier hors de Saint-Remi, dans les chantiers du Nord où ils emportent avec eux leur infection. Les camps de bûcherons sont renommés pour les travaux pénibles qu'on y doit accomplir, la mauvaise nourriture qu'on y mange et surtout les conditions antihygiéniques dans lesquelles on y dort par suite de l'entassement dans des locaux très mal aérés. Là, l'état de l'ouvrier atteint de silicose, avec ou sans complication, ou celui du bûcheron qui en est au premier stade de la tuberculose ou de toute autre affection pulmonaire — il y en a un grand nombre dans les chantiers — ne peut qu'empirer. Il est légitime de supposer que des bûcherons jusque-là en santé en sont affectés.

En résumé, presque tous les ouvriers de Saint-Remi qui sont atteints de silicose deviennent, avant leur mort, des agents de contagion virulente. Personne ne sait exactement combien de gens dans la province furent infectés mortellement par ces propagateurs inconscients de maladies contagieuses; ce que nous savons avec certitude, c'est qu'un train de contagion maligne a été mis en mouvement à la *Canada China Clay and Silica Ltd.*, et qu'il ne cesse d'avancer.

On a beaucoup écrit sur les symptômes et les effets physiques de la silicose chez les personnes qui en sont atteintes. Mais on n'a pratiquement rien dit des contre-coups psychiques de la maladie sur l'individu, sa famille et la société. C'est peut-être parce que la silicose est une maladie des pauvres; ordinairement les psychiatres ont trop à faire pour se soucier des malaises psychiques du pauvre monde. La nature des rapports

entre le mal physique et le mal psychique demeure obscure; mais il est certain qu'un état de choses qui cause une maladie physique entraîne aussi des malaises psychiques. L'alcoolisme, la prostitution, la délinquance juvénile, le crime et même la folie qui se rencontrent chez les Canadiens français proviennent directement, dans une très large mesure, de la pauvreté, de la malnutrition, de la misère consécutives à des conditions de travail et de salaire entièrement injustifiables.

Les premiers symptômes trahissant la présence de la silicose chez les ouvriers de la *Canada China Clay* leur apportent détresse et anxiété. Or, ni les gérants de la compagnie, ni son médecin, n'expliquent aux ouvriers en quoi consiste la maladie. Au contraire, la compagnie et son médecin, au dire des ouvriers, semblent attacher peu d'importance à la nature du mal, à son apparition et à son développement. Ce qui laisse aux ouvriers leur détresse et leur anxiété.

Comme ils ne peuvent trouver d'aide qu'en eux-mêmes, ils ont recours, pour alléger leur mal, à des panacées de leur confection, ou aux remèdes brevetés, ou à l'universel trompe-douleur des pauvres: l'alcool. Durant la période où la silicose est en évolution, les ouvriers s'adonnent excessivement à ce genre de « remèdes ». En soi, les panacées domestiques et les remèdes brevetés sont inoffensifs; leur nocivité est indirecte. Tout d'abord, leur usage occasionne un gaspillage d'argent appréciable, puisqu'ils n'ont aucun effet sur le cours de la maladie. Fuis, l'ouvrier qui absorbe de tels « remèdes » croit prendre des moyens efficaces pour éviter la maladie ou se débarrasser des premiers symptômes qu'il en a contractés. Cet espoir est parfois assez puissant pour atténuer un peu sa détresse. Il continue donc à travailler dans une fausse sécurité; car plus il respire de poussière de silice, plus le mal progresse en lui, sans égard pour les pitoyables efforts déployés à le prévenir.

Alcoolisme

Quant au malade qui recourt de plus en plus à l'alcool pour alléger son mal, inutile de dire que ce « remède » ne peut faire aucun bien et qu'il mène fréquemment à l'alcoolisme, lequel est en lui-même une autre maladie. L'abus de boissons fortes se constate chez nombre d'ouvriers de Saint-Remi atteints de silicose, c'est-à-dire chez ceux qui en sont au premier et au second stade de l'évolution de leur mal. Quand un homme est assailli par plusieurs maladies en cours d'évolution, — par exemple, par la silicose, la tuberculose et l'alcoolisme, — il devient un champ de bataille où chacune de ces maladies lutte pour s'emparer de lui. Aux premiers stades de la silicose, l'alcoolisme joue un rôle capital; mais à la fin, son importance diminue: car alors la silicose ou la combinaison silicose-tuberculose a complètement pris le dessus.

N'empêche que l'usage de l'alcool chez les silicosés de Saint-Remi s'intègre tout naturellement dans la vie du village. Ils s'adonnent davantage à la boisson pour se « donner du cœur », pour oublier surtout, au moins pour un temps, leurs difficultés et leurs inquiétudes. Leurs familles, qui vivent dans le découragement et dans la pauvreté, inclinent dans le même sens; l'alcoolisme est, à sa façon, une maladie aussi contagieuse que la tuberculose. Une bonne part des autres familles de Saint-Remi ne se trouvent guère en meilleure posture: elles vivent dans une misère avilissante, qui date de loin. Beaucoup d'hommes de ces familles ont cherché de l'emploi dans les camps de bûcherons, le seul endroit, pratiquement, en dehors de la mine, où il leur était possible de travailler. Des chantiers, ils ont rapporté jusqu'à ces dernières années des sommes d'argent dérisoires, le reste de leur maigre salaire passant à défrayer l'achat d'objets nécessaires, que les magasins de la compagnie forestière leur vendaient à des prix exorbitants. Plusieurs en rapportèrent aussi des maladies physiques, des mauvaises habitudes, entre autres celle de l'alcoolisme: ces camps de bûcherons sont un des champs les plus fertiles de tous ces maux à travers le Québec.

Hormis l'Église catholique, la société organisée ne s'intéresse pas aux gens de Saint-Remi, exception faite des grands partis politiques qui se montrent périodiquement dans la région, aux moments des élections, pour y distribuer de la boisson gratuitement et abondamment en vue de gagner des votes. De cette accumulation de facteurs, il résulte que l'usage immodéré de l'alcool constitue l'un des graves problèmes que présente le village de Saint-Remi.

A ce point de notre exposé, le lecteur sentimental dira peut-être: « Les gens de Saint-Remi boivent trop parce qu'ils sont pauvres »; et c'est oublier qu'une foule de pauvres gens ne demandent pas à l'alcool la solution de leurs difficultés. Le lecteur « pratique », lui, sera enclin à dire: « Ces gens-là sont pauvres parce qu'ils boivent trop »; et c'est oublier que l'alcoolisme et l'ivrognerie sont très répandus parmi les bourgeois et les riches. La plupart des alcooliques possèdent une histoire intime où s'enracine leur maladie. D'ordinaire, cette histoire révèle que l'alcoolique est un homme qui n'a pas pu s'ajuster à la vie, soit qu'il ait abusé de lui-même, soit qu'on ait abusé de lui, soit pour les deux raisons conjuguées. Il y a un point de résistance au delà duquel tel homme déterminé ne tient plus et s'effondre, peu importe que la surcharge doive être attribuée à sa propre conduite ou à celle des autres envers lui ou aux deux à la fois. A la fin, la tension accumulée, jointe au sentiment de frustration, éclate et la rupture d'équilibre se manifeste souvent par la violence, l'alcoolisme, le crime ou la folie. Bien sûr, par l'une ou l'autre de ces formes de rupture, le sujet en cause aggrave presque toujours son cas. Mais pourquoi a-t-il mené une vie assez malsaine pour le conduire à ces désordres? La société se doit d'en rechercher

la cause. Sans doute elle a les moyens de réduire le nombre de ces cas, puisque, sauf de rares exceptions, l'immense majorité des hommes, laissés à leur choix, veulent mener une vie saine.

La majorité des gens qui habitent le petit village de Saint-Remi ont connu depuis longtemps une vie de pauvreté, de misère et de découragement. On a outrageusement abusé de cette collectivité dans tous les domaines: économique, social, psychologique. Elle fut et demeure rongée par la silicose et la tuberculose; quantité de ces hommes ont été poussés prématurément à la mort par la négligence criminelle et la convoitise de leurs patrons. Il y a bien peu de familles de Saint-Remi qui, frustrées et impuissantes, n'aient assisté à la souffrance d'un père, d'un fils, d'un frère, que la toux peu à peu étouffait à mort. Ne comprenant pas la silicose ni ses complications contagieuses, ils ne savaient jamais où la maladie mortelle allait frapper. Ils ont été trompés par les agences gouvernementales et bousculés sans égard. Ce serait se tromper étrangement que de réduire toute cette affaire aux proportions d'un simple problème économique: elle le dépasse infiniment et constitue une violation de toutes les valeurs humaines.

Prostitution

L'état de choses qui a prévalu à Saint-Remi conduit presque inévitablement à la dégradation de la femme. Ainsi, durant les douze années couvertes par cette enquête, le village a fourni plusieurs prostituées. Un exemple concret: une femme perdit son mari par suite de la silicose. Cette femme, irréprochable avant son veuvage, se trouva alors abandonnée avec la charge de six ou sept enfants. Ne pouvant obtenir d'indemnité ni du gouvernement ni de la compagnie et ne recevant de l'*Assistance aux Mères nécessiteuses* que \$25 par mois pour son soutien et celui de ses enfants, elle finit par glisser dans la prostitution, suivie bientôt en cela par ses filles. Pour échapper à la pauvreté et à la misère, plusieurs jeunes filles de Saint-Remi ont quitté le foyer. Elles se rendirent à Montréal, où plusieurs parvinrent à mener une vie plus convenable. Mais un observateur digne de foi, et qui a vu les choses sur place, estime qu'un bon quart de ces jeunes femmes ont sombré dans la prostitution. On a toutes les raisons de le croire.

L'antique problème de la prostitution a fait l'objet de maintes études scientifiques poussées, surtout pendant la dernière génération. On admet en règle générale, — l'exception est rare, — que nulle femme ne désire se prostituer. Même la plupart des anormales se débattent pour échapper à ce sort. La vérité, c'est que la très grande majorité des femmes qui s'adonnent à la prostitution sont poussées par des circonstances qui dépassent leur volonté.

Vu les conditions de vie à Saint-Remi, il n'est pas étonnant que la démoralisation et l'ivrognerie y existent

— comme d'ailleurs dans d'autres localités du Québec, mais pour des raisons particulières. Ce qui est plus remarquable, c'est qu'il n'y ait pas plus de gens de Saint-Remi qui aient succombé aux maladies physiques et psychiques qu'engendre une pareille atmosphère. Cette population fait partie du peuple canadien-français, renommé depuis quelques siècles pour son élan et sa joie de vivre. Le visiteur qui rencontre les villageois de Saint-Remi est impressionné par leur courtoisie et par leur modération dans les jugements qu'ils portent — si sévères et si indignés soient-ils — sur ce qui s'est passé et se passe encore chez eux.

L'édifice qui sert d'école à Saint-Remi a été condamné depuis huit ans pour raison d'hygiène. La Commission scolaire de l'endroit enregistre un déficit annuel. D'après le taux régulier d'évaluation, la *Canada China Clay and Silica Ltd.*, en 1947, aurait dû verser à la Commission scolaire la somme de \$2,661. Mais la compagnie n'en veut payer que \$600. Il en est ainsi depuis un certain nombre d'années. Cette situation particulière ressemble à celle que l'on trouve dans plusieurs autres localités du Québec.

A travers la province

Bien que Saint-Remi-d'Amherst ne soit qu'à 90 milles de Montréal, le village est isolé du reste de la province. Cet isolement est commun à plusieurs autres centres miniers et industriels du Québec. Les gens qui y demeurent ne sont pas informés sur ce qui se passe en dehors de leur localité. Ils ne reçoivent pas de journaux leur fournissant les renseignements dont ils auraient besoin pour s'organiser et s'unir en vue d'apporter remède à des situations semblables à celle qui existe à Saint-Remi.

La plus grande partie du très haut pourcentage des morts causées dans la province par la tuberculose la silicose et l'amiantose résulte surtout de conditions de travail à peine moins mauvaises que celles qui prévalent à Saint-Remi-d'Amherst, et aussi de la traînée de contagion virulente qui part des mines et chantiers industriels de la province. Les ivrognes, les ratés et les prostituées qui encombrant les bouges de Montréal viennent par milliers des villages et petites villes comme Saint-Remi, et pour des raisons semblables. Ces endroits de la ville sont aussi des milieux de contagion physique et psychique de toutes sortes, et l'effet qu'ils produisent sur le reste de la société est beaucoup plus étendu qu'on ne le reconnaît.

Il est absolument inutile d'invectiver ces gens, dont la plupart n'ont jamais eu la chance de vivre décemment. Leur régénération ne viendra pas avant qu'on ne corrige ces conditions de vie, non seulement à Saint-Remi mais dans toute la province, et qu'on ne mette à la raison les groupements qui en sont responsables.

VI.- DOSSIERS

Le cas Davidson

Alfred Davidson est mort de silicose en 1938. Il avait travaillé sept ans à la mine et à l'usine de Saint-Remi. C'était un Canadien d'origine irlandaise, marié à une Canadienne française des environs. Davidson a travaillé à l'usine jusqu'à deux mois avant sa mort. Tous ses efforts pour obtenir une indemnité échouèrent, en dépit des services d'un avocat et des nombreuses lettres de M. l'abbé Allard à la *Commission des Accidents du Travail* du Québec. Mme Davidson restait avec quatre enfants à sa charge. Elle dut payer elle-même les frais funéraires et n'a jamais reçu un sou d'indemnité depuis la mort de son mari. Elle et ses quatre enfants, passés à l'Assistance publique, reçurent une allocation de \$25 par mois en vertu de la *Loi de l'Assistance aux Mères nécessiteuses*. Mme Davidson est une des trois demandereses dans le « Procès des Veuves ».

L'histoire de Davidson est particulièrement intéressante. Il hérita de son père le terrain où la *Canada China Clay and Silica Ltd.* exploite sa mine à ciel ouvert. Vers l'année 1930, on demanda à Davidson de vendre sa propriété à l'actuelle compagnie ou à une compagnie qui la précéda (le détail est sans importance). Davidson y consentit. On lui promit du travail sa vie durant et on lui donna un certain nombre d'actions de la compagnie; — combien d'actions, il a été impossible de le vérifier. Sur ce, Davidson commença à travailler à 15 sous l'heure.

Aux environs de 1936, la compagnie, dit Mme Davidson, approcha son mari et le persuada d'échanger les actions de la compagnie qu'il détenait contre \$1,250 en argent et 1,500 actions ordinaires de la *Elora Gold Mines Ltd.* Ces titres de la *Elora Gold Mines Ltd.* ne valent rien. Ainsi donc le gisement de silice le plus riche au Canada, et peut-être en Amérique du Nord, est passé à la *Canada China Clay and Silica Ltd.* pour \$1,250. De plus, cette compagnie a directement causé la mort de Davidson, et, sans bouger, a vu sa veuve et ses enfants réduits à la misère. Mme Davidson doit encore une bonne part de ses dépenses encourues pendant le « Procès des Veuves ».

Le cas Pépin-Filion

Derina Proulx et Alzique Pépin furent mariés à Saint-Remi-d'Amherst. Pépin travailla à la mine et à l'usine de Saint-Remi pendant quelque huit ans. Il y contracta la silicose et en mourut en 1938. Ni Pépin de son vivant ni sa veuve n'ont jamais reçu un sou de réparation, soit de la *Commission des Accidents du*

Travail, soit de la compagnie. Ce ménage n'avait pas d'enfants.

En 1941, Mme Pépin épousa John Filion. Filion mourut de silicose le 15 novembre dernier. Lors de son mariage, Filion était déjà atteint de la maladie, contractée au cours des deux années environ qu'il avait travaillé à la mine. Sa femme prétend qu'il consultait le Dr Henry, qui lui fournit des « toniques », sans l'aviser cependant de quitter son emploi. Filion travailla encore à la mine pendant quatre ans; trop malade, il dut alors cesser son travail. Exception rare à Saint-Remi, la *Commission des Accidents du Travail* accorda à Filion, en réparation, une indemnité mensuelle de \$54. Trois enfants étaient nés de ce mariage. Devenu incapable de travailler par suite de sa maladie, Filion consulta à plusieurs reprises le médecin de la compagnie, le Dr Henry, qui, selon Mme Filion, lui faisait payer ses consultations ainsi que les « toniques » à raison d'à peu près \$1.25 par bouteille. Le Dr Henry visita Filion chez lui une fois ou l'autre, sans exiger d'honoraires. Filion, tel que rapporté plus haut, mourut de silicose après une longue et pénible maladie. A l'occasion de la mort de son mari, Mme Filion encourut des dépenses au montant de \$158.06. Elle réclama cette somme de la *Commission des Accidents du Travail*. Il lui fut répondu le 13 janvier 1948 que son mari n'avait droit à l'acquittement de frais funéraires que jusqu'à concurrence de \$125, décision contraire à la loi qui spécifie le montant maximum de \$175.

Mme Filion, en qualité de veuve de Filion, a réclamé une indemnité de réparation pour elle et ses enfants. Cette indemnité, selon les dispositions de la loi, devrait s'élever à \$75 par mois. Elle reçut une lettre de la *Commission des Accidents du Travail*, datée du 9 janvier 1948, lui faisant savoir qu'elle n'avait pas droit à l'indemnité et que sa réclamation était rejetée. Le refus était basé sur une technicalité dont il n'est pas fait mention dans la *Loi des Accidents du Travail*.

Pendant sa maladie, Filion, avec l'aide de parents, s'était construit une humble petite maison. Sa famille y habite encore. Il y a \$11 d'arrérages en taxes scolaires et municipales sur cette misérable propriété et il est à craindre qu'elle ne soit enlevée à la famille Filion. D'autre part, la *Canada China Clay and Silica Ltd.* estime sa taxe scolaire trop élevée et n'en paye qu'une petite part.

La *Commission des Accidents du Travail*, ayant coupé l'indemnité au moment de la mort de Filion, c'est-à-dire en novembre dernier, cette famille de quatre subsiste depuis ce temps grâce aux dons recueillis à la suite d'un appel du curé à la paroisse et au chèque mensuel des Allocations familiales d'Ottawa au montant de \$15.

A peu près quatre mois après le décès de son mari, Mme Filion fut informée qu'elle recevrait aide par le truchement de la *Loi d'Assistance aux Mères nécessiteuses*. Selon la loi et ses derniers amendements, elle devrait recevoir de cette source \$32 par mois. Cette famille est donc condamnée à la pauvreté extrême.

Le cas X...

X..., un jeune Canadien français de 25 ans, fort et en santé, entre à l'emploi de la *Canada China Clay* vers la fin de 1936. On le met à l'ouvrage dans la mine à ciel ouvert. Son salaire est de 15 sous l'heure. La compagnie ne fournit pas de masque à X... pour qu'il se protège au travail contre la poussière de silice. X... travaille à cet endroit pendant huit mois environ, puis il quitte cette position. Vers ce temps, il épouse une jeune fille du voisinage.

Aux environs de 1939, X... reprend du travail à la compagnie, les chantiers forestiers fonctionnant au ralenti. X... semble un homme à prendre sa besogne au sérieux. On l'applique, à l'usine de concassage, à diverses besognes et à celle de *loader*. Il est payé à raison de 17 sous $\frac{1}{2}$ l'heure. Il prétend qu'il travaillait dans une atmosphère si chargée de poussière siliceuse qu'il distinguait à peine les autres ouvriers à dix pieds de distance. La compagnie le pourvoit d'un masque qu'il ne peut guère porter plus de quinze minutes, le filtre ayant tôt fait de s'empâter de poussière de silice mêlée de sueur, due à un labeur physique intense. La femme de X... raconte qu'il arrivait à la maison tard le soir, l'organisme chargé de poussière; il toussait vigoureusement, crachait abondamment de la matière blanchâtre, puis semblait apparemment bien pour le reste de la nuit. Elle lui conseilla d'abandonner ce travail. Sa réponse était qu'il n'y avait pas d'autre ouvrage et qu'il y aurait bientôt de la famille. X... dit qu'il n'y avait pas un endroit dans l'usine où il pût se retirer pour respirer de l'air pur. Si incroyable que cela puisse paraître, cet ouvrier fut, à l'occasion, persuadé de travailler jusqu'à 18 ou même 24 heures d'affilée, les contremaitres prétendant que l'ouvrage devait être fait et qu'il n'y avait personne d'autre pour le faire. Finalement, il arrêta de travailler là, après un stage cette fois d'environ trente-trois mois.

X... travaille ensuite sur une ferme. Petit à petit, il se met à tousser beaucoup et fortement; il devient excitable et perd le sommeil. Enfin, vers le mois de juin 1946, il s'adresse au Dr Reginald Henry, médecin de la *Canada China Clay and Silica Ltd.* X... consulte le Dr Henry quelques fois et prétend qu'il lui fut demandé \$2.50 par consultation, de même qu'il dut défrayer les remèdes reçus et son transport jusqu'au bureau du médecin. Le docteur lui dit qu'il avait la silicose et la bronchite et qu'il devrait s'hospitaliser au sanatorium de Sainte-Agathe. X... répond qu'il n'a

aucun argent ni les moyens de faire vivre sa femme et ses deux enfants, un garçon et une fille. Sur ce, le médecin lui dit que sa femme recevrait de l'aide du gouvernement et qu'on trouverait quelque moyen de défrayer le sanatorium. X... y entre vers le 1^{er} juillet 1946.

Il y est malheureux. Tous les médecins et infirmières sont anglo-canadiens et aucun ne parle français, alors que lui-même parle peu l'anglais. La nourriture lui paraît étrange et ne lui va pas. Les traitements auxquels on le soumet sans explication l'effrayent. On lui dit que ses deux poumons sont sérieusement atteints par la silicose, qu'il est incurable et que tout ce que l'on peut faire est de soulager son mal. C'était équivalentement une sentence de mort: il savait assez ce qui était arrivé à tant d'hommes de Saint-Remi. Il dit qu'il ne voulait pas mourir dans un sanatorium au milieu d'étrangers, loin de tout son monde. Après un séjour de trois mois, il quitta Sainte-Agathe.

Comment la famille de cet ouvrier réussit à subsister pendant ce temps est un de ces mystères dont les pauvres seuls ont le secret. Car aucune aide ne vint du gouvernement provincial jusqu'au 1^{er} octobre 1946.

A cette date, Mme X... reçut un chèque de \$31 du service de l'*Assistance aux Mères nécessiteuses* et l'avis qu'elle recevrait désormais cette somme chaque mois. (A ce temps, par suite de la hausse du coût de la vie, le montant fixé par la loi avait été élevé de \$25 à \$30 par mois.) Les dépenses d'hospitalisation de X... au sanatorium furent acquittées selon les dispositions de la *Loi de l'Assistance publique*, la municipalité de Saint-Remi payant sa quote-part. Ainsi donc X... constitue un cas bien caractérisé de silicose, contractée à la *Canada China Clay* en beaucoup moins de cinq ans de travail; lui et sa famille tombent à l'*Assistance publique*. La compagnie a esquivé toute responsabilité des dommages causés à cet homme et à sa famille. Jusqu'à ce moment de l'histoire, le médecin de la compagnie avait reçu de cette famille indigente une dizaine de dollars d'honoraires.

X... est un grand malade quand il revient du sanatorium à la maison et dans la suite il consulte encore le Dr Henry. Il lui demande des remèdes qui l'aideraient. Il lui est répondu, prétend-il, qu'à part d'un « tonique », il n'y en avait pas. X... prétend encore que le médecin lui interdit de travailler, lui demanda \$1.50 pour la consultation et \$1 pour la bouteille de « tonique » fournie. Devenu trop malade pour se rendre chez le médecin, X... y envoie sa femme chercher encore du « tonique » et des conseils. Mme X... n'eut pas à payer ses consultations, mais, dit-elle, elle dut déboursier de \$1.40 à \$1.50 pour chacune des bouteilles de ce « tonique » portant l'étiquette personnelle du Dr Henry. Le mode d'emploi prescrit faisait durer une bouteille à peu près une semaine. Cette famille de quatre per-

sonnes essayait de subsister à même une allocation d'assistance publique de \$31 par mois; presque un quart de cette somme devait passer à acheter le « tonique » du Dr Henry.

Après un certain temps, le Dr Henry recommande un autre « tonique », moins cher et en magasin au vi age: un remède breveté appelé *Davis and Lawrence's Yeast Phosphate General Tonic*, au prix de un dollar la bouteille. Jusqu'à récemment, X... s'est mis au régime de quatre bouteilles de « tonique » par mois: quatre dollars dépensés comme ultime espoir par une famille si pauvre qu'elle ne peut acheter du lait pour les enfants. Puis, X... revient au « tonique » du Dr Henry, payé aux prix indiqués plus haut.

Au printemps de 1947, la femme de X... fit des représentations à l'administration de l'Assistance aux

Mères nécessiteuses. Depuis mai 1947, son allocation a été élevée à \$36 par mois. La famille reçoit de plus \$11 par mois d'Allocations familiales fédérales. Mme X... n'est elle-même pas trop bien portante et aurait besoin de se mettre sans délai sous les soins d'un médecin. La condition de X... est extrêmement pathétique. La conversation avec lui est interrompue à tous les cinq minutes par des quintes de toux violentes et prolongées, qui l'étouffent presque. Il n'y a pas de signe que X... boive ou qu'il ait été un ivrogne. La famille vit dans un misérable taudis.

La femme de X... et ses enfants sont exposés sans interruption à un barrage d'infection dont X... est la source. A moins de remédier à cette situation, les vilains tours dont cette famille a été et demeure la victime vont coûter à la société beaucoup plus cher qu'elle n'a déjà payé.

VII. — LES RESPONSABLES

Toute la société canadienne est responsable de l'existence de l'abattoir humain de Saint-Remi-d'Amherst. Ceci dit, il faut préciser et indiquer directement quelles sont les organisations qui ont commis et commettent encore les abus décrits plus haut. Ce sont elles qui portent la plus lourde responsabilité. Viennent ensuite les organisations qui ont toléré ou encouragé ces actes.

La compagnie

Le flot de maladie physique et psychique émanant de la *Canada China Clay and Silica Ltd.* vient d'abord de la négligence de la compagnie et de son refus de dépenser l'argent requis pour protéger ses employés dans sa carrière et son usine. Qu'est donc cette *Canada China Clay and Silica Ltd.* ?

La *Canada China Clay and Silica Ltd.* est entièrement la propriété d'un groupe financier et industriel qui devient l'un des plus riches et des plus puissants au Canada.

La *Canada China Clay and Silica Ltd.* est une compagnie dont l'incorporation lui donne l'air d'être indépendante. Cependant toutes ses actions ordinaires sont la propriété de *Noranda Mines Ltd.* ou de ses directeurs. La *Canada China Clay* est incorporée séparément, parce que la *Noranda Mines Ltd.* peut ainsi recueillir de cette compagnie un plus gros profit qu'autrement. Les déficits annuels, déclarés par la *Canada China Clay*, proviennent d'un jeu de comptabilité. En réalité, cette compagnie a fait des profits réguliers dont il est impossible de préciser le montant: les lois canadiennes obligeant les compagnies à faire rapport public de leurs opérations financières sont inadéquates. Cette habitude

de déclarer un déficit chaque année a permis par ailleurs à la *Canada China Clay* de justifier les salaires de famine qu'elle payait à ses employés. Les ouvriers canadiens-français furent toujours désarmés, grâce à des rumeurs répandues, voulant que c'était une petite compagnie, opérant à perte et luttant pour son existence contre de puissants concurrents américains. Ces ouvriers n'ont pas l'occasion de voir les rapports financiers de la compagnie et, quand même ils en auraient l'occasion, ils n'ont pas la formation nécessaire pour les comprendre. Comment alors auraient-ils pu savoir qu'ils avaient affaire, non à une compagnie petite et pauvre, mais à la *Noranda Mines Ltd.*, reconnue partout comme une des compagnies minières les plus riches du Canada ?

La *Noranda Mines Ltd.* est une « entreprise Timmins ». Ses directeurs sont tous canadiens, sauf un qui représente les intérêts Du Pont, groupe financier des États-Unis qui, avec l'*Imperial Chemicals Ltd.*, mène la *Canadian Industries Ltd.* Le « groupe Timmins » possède et dirige une trentaine de compagnies minières distinctes dans le Québec et dans le reste du Canada. Il possède encore et dirige un certain nombre de compagnies distinctes dans chacune des industries suivantes: finances, assurances, fer, acier, traitement des métaux, verre et papier. Ses intérêts financiers sont considérables dans diverses autres industries: énergie électrique, hôtellerie, amusements et boissons alcooliques. Le groupe occupe une situation très importante dans les deux banques canadiennes-françaises et exerce son influence dans la direction d'autres banques canadiennes.

Ce « groupe Timmins » domine la compagnie *Hollinger Consolidated Gold Mines*. Ce qui veut dire qu'il domine aussi les compagnies *Hollinger North Shore Exploration Co.*, et *Labrador Mining and Exploration*

Co. Ltd., toutes deux subsidiaires de la *Hollinger Consolidated Gold Mines*. C'est donc au « groupe Timmins » que le gouvernement du Québec vient de céder les fabuleux gisements de minerai de fer découverts dans l'Ungava québécois. La *Canada China Clay and Silica Ltd.*, la *Noranda Mines Ltd.* et les compagnies *Hollinger* qui se préparent à exploiter la région de l'Ungava, signifient une seule et même chose: le « groupe Timmins ».

Le gouvernement

Tout au long des douze années dont s'occupe le présent récit, le gouvernement du Québec avait plein pouvoir pour mettre une fin aux abus commis envers la population de Saint-Remi-d'Amherst. Il avait aussi plein pouvoir pour forcer la compagnie à porter la responsabilité des dommages causés. A ces deux points de vue, le gouvernement provincial, libéral ou d'Union nationale, a gravement failli. Bien plus, il a lui-même ajouté aux malheurs de cette population. Sa culpabilité en cette affaire est donc grande. Et c'est lui qui doit jouer le premier rôle dans la tâche de redressement immédiat qui s'impose.

La profession médicale

Le public en général a eu à se louer des services que la profession médicale lui a rendus. Nombreux sont ses membres qui se sont illustrés par leur esprit de sacrifice et de dévouement au bien-être humain. Il ne s'agit pas ici d'amoindrir la valeur de ces services, mais il importe de dire que l'Association médicale du Canada et le Collège des Médecins de la province de Québec portent une grave responsabilité pour ce qui est arrivé à Saint-Remi-d'Amherst et dans beaucoup d'endroits de la province. Cette phrase ne manquera pas d'indisposer certains médecins qui se considèrent, ainsi que leur profession, au-dessus de la critique. Mais, après tout, la profession médicale a été récompensée largement par le prestige et l'argent que ne lui a pas ménagés le public. Qui paye pour services rendus a le droit de formuler ses manières de voir. Bien plus, on n'arrive au diagnostic et au traitement intelligents d'un malade que dans la franche et complète discussion entre lui et le médecin, comme les membres les plus éclairés de la profession le reconnaissent. Le même principe devrait s'appliquer, semble-t-il, aux relations entre la profession médicale et le public en général.

C'était la responsabilité de l'Association médicale du Canada et de celle du Québec d'enquêter sur la situation à Saint-Remi. Le rôle des médecins est de prévenir la maladie aussi bien que de la guérir, et certaines omissions aussi bien que des actes positifs

sont des manquements dans l'accomplissement du devoir professionnel.

L'histoire de Saint-Remi aide à saisir l'orientation que prend de plus en plus la médecine contemporaine. Les meilleurs talents — ou supposés tels — dans la médecine et les sciences connexes s'engagent dans la recherche de nouveau savoir. Personne ne leur reproche les honneurs et les récompenses pécuniaires qui en résultent pour eux. Mais ici le public — qui en fait les frais — se demande: A quoi bon toute cette recherche de connaissances nouvelles, si celles qui sont déjà acquises ne sont pas mises au service de la prévention des maladies? C'est là l'aspect qui l'intéresse le plus. Qu'une partie des connaissances nouvelles soient utilisées ne contentera pas le public, aussi longtemps qu'il saura qu'une autre partie de ces connaissances n'est pas mise au service du bien-être collectif.

La silicose est un problème d'importance nationale. Dans l'Ontario, par exemple, on la trouve dans les centres miniers. Vers 1932, des médecins ontariens s'intéressèrent à la théorie que l'inhalation de poussière d'aluminium pourrait neutraliser la poussière siliceuse respirée par les ouvriers. Conséquemment, sous la haute direction de Banting, découvreur de l'insuline, on poursuivit des expériences d'envergure au centre minier de Timmins (Ontario). Elles furent défrayées par l'industrie minière ontarienne. En ces derniers temps, le traitement à la poussière d'aluminium a été introduit, sur une petite échelle, dans certaines mines du Québec, y compris Saint-Remi-d'Amherst.

Cette façon de procéder n'est pas et ne peut pas être la réponse au problème de la silicose, comme ceux-là mêmes qui poursuivent ces expériences sont plus ou moins forcés de le reconnaître. Sans doute, ces travaux sont-ils d'un grand intérêt pour ceux qui s'y livrent, mais, pendant ce temps, les ouvriers continuent de contracter la maladie et celle-ci de se développer chez eux.

D'autre part, la réponse claire et incontestable au problème de la silicose est connue depuis de nombreuses années, à savoir: *la silicose peut être prévenue en éliminant la poussière siliceuse de l'air que respire le travailleur. Et les moyens existent pour le faire.*

Si la profession médicale du Canada retarde de s'appliquer à la médecine « préventive » autant et plus qu'à la médecine « curative » et à la recherche de nouveaux moyens de guérison, une partie croissante du public réclamera la médecine d'État, tandis que les personnes plus critiques regarderont avec toujours plus de défiance les demandes d'argent pour défrayer la recherche.

Tout le bruit qu'on a fait autour du soi-disant traitement de la silicose par la poussière d'aluminium a surtout servi à entretenir un peu plus les ouvriers dans une fausse sécurité.

La profession légale

Pour établir la part de responsabilité de la profession légale du Canada en rapport avec ce qui a été raconté ici, il sera utile de considérer certaines expériences américaines en ce domaine.

A mesure que le public américain, par voie des journaux, des revues et des bulletins professionnels, vint à apprendre que des ouvriers très nombreux étaient exposés à la silicose, la situation prit la tournure suivante. Sans grand effort d'imagination, il apparaissait que des sommes considérables étaient ici en cause, chaque ouvrier atteint de la maladie et sa famille ayant, en droit commun, des réclamations en dommages pratiquement incontestables. Aussi, des silicosés et leurs familles — avec la collaboration et l'aide d'avocats — instituèrent devant les cours de justice des actions en dommages contre les compagnies où le mal avait été contracté. Ces réclamations variaient entre \$15,000 et \$25,000, ce qui ne semble pas exagéré pour indemniser un ouvrier rendu incapable de travailler, ou sa famille, en cas de mort. Le bien-fondé de plusieurs de ces réclamations fut reconnu par les cours de justice. Il s'ensuivit que leur nombre se multiplia, impliquant, dans leur ensemble, des millions de dollars. Et cela ne représentait qu'une petite proportion des réclamations possibles de ce chef.

La plupart des compagnies aux États-Unis s'assurent contre les réclamations en dommages qui peuvent venir de leurs employés. Or, le nombre des actions instituées en justice devint si grand et les sommes en cause si considérables que beaucoup de compagnies industrielles et d'assurances furent en danger de faillite. Naturellement, les avocats plaidant ces causes furent dénoncés comme manquant de conscience. On les accusa encore d'instituer des actions sans fondement

et on souligna qu'ils étaient grassement payés. Sans doute y eut-il des réclamations injustifiées, mais il est d'autre part certain que la très grande majorité des causes étaient légitimes.

Sauf pour les compagnies intéressées, personne n'a reproché aux avocats les honoraires intéressants que ces causes leur ont valus. Ce qui importe, c'est qu'ils ont rendu à toute la société américaine un service inappréciable.

Car, en dépit de toutes les critiques, les compagnies industrielles et d'assurances durent finalement agir pour se protéger contre la banqueroute. Elles firent appel aux services des meilleurs médecins et ingénieurs pour éliminer la poussière siliceuse dans les endroits où travaillaient leurs employés, — seule façon intelligente de traiter ce problème de la silicose. Certains de ces industriels se font maintenant remarquer aux premiers rangs d'un mouvement général pour mieux protéger la santé des ouvriers: devant l'action concertée des ouvriers et des avocats, ils ont compris qu'il y allait de leur intérêt.

Les conditions générales de travail et la collaboration patronale-ouvrière sont loin d'être idéales aux États-Unis, mais toute la société américaine a grandement profité de l'attaque concertée par employeurs et employés contre la silicose. Des avocats alertes, de même que des médecins et ingénieurs progressifs, ont, à leur avantage personnel et à leur honneur, contribué pour leur part à cet effort.

Au Canada, il y a certainement des milliers de silicosés ainsi que leur familles qui peuvent légitimement instituer devant les cours de justice des actions en dommages. Des avocats, faisant appel à leur imagination, pourraient ici rendre service, tout en s'assurant des honoraires légitimes et intéressants et en s'acquittant de leurs responsabilités à l'égard de la société.

VIII.- PERSPECTIVES

Il est aujourd'hui reconnu que les dépôts de minerai de fer de l'Ungava sont les plus riches jusqu'ici découverts en Amérique du Nord. Leur importance est telle que des observateurs renseignés pensent que ces dépôts auront une influence profonde sur toute l'économie nord-américaine et qu'en fait ils pourraient bien la révolutionner. Plusieurs estiment qu'en termes de dollars ces richesses naturelles représentent un milliard.

Les montants que le gouvernement provincial recevra en retour de la concession accordée sont si ridiculement bas qu'on ne s'arrêtera pas à les discuter ici.

Il est essentiel de se rappeler que cette concession a été accordée à un groupe de Canadiens dont on ne peut apprécier justement la conduite et le rôle dans la société canadienne qu'à la lumière de l'histoire de

Saint-Remi-d'Amherst. Néanmoins, il est vrai que certains groupes financiers et industriels américains sont profondément engagés dans l'affaire de l'Ungava et qu'ils en tireront probablement des profits énormes, presque impossibles à évaluer. Il devient donc nécessaire de considérer brièvement le caractère de ces derniers groupes.

L'affaire de l'Ungava s'est déroulée jusqu'ici de la manière suivante: après des années de manœuvres, le « groupe Timmins » a obtenu la concession de l'Ungava et se trouva incapable de l'exploiter dans la mesure exigée par les circonstances. Il s'assura donc les services des meilleurs financiers et techniciens que les États-Unis pouvaient leur offrir. Le Canada ne possède pas assez de techniciens ni de capitaux pour développer

comme il convient la région de l'Ungava. Cette pénurie vient du fait que des bénéfiques, grossis hors de toute proportion, ont été drainés du pays pendant des générations dans les mains des banquiers anglais et des cartels internationaux, et que les Canadiens par millions sont allés aux États-Unis où ils trouvaient les moyens de développer leurs talents. Les talents n'ont jamais manqué dans le peuple canadien, mais ils ont été si bien étouffés par une économie de monopole qu'aujourd'hui il n'y a pas assez de Canadiens formés pour mener seuls à bien l'entreprise de l'Ungava.

La compagnie M. A. Hanna

Selon les informations courantes, la *M. A. Hanna Co.*, de Cleveland (Ohio), détient un quart des intérêts dans les entreprises Timmins en Ungava. La *M. A. Hanna Co.* est incorporée comme une compagnie distincte et tient une place de premier plan dans l'industrie américaine du charbon, du fer, de l'acier, de l'huile et du gaz naturel. Elle fait partie du groupe de financiers qui domine la *National Steel Corporation* et la *Weirton Steel Co.* Ces industriels, mieux connus sous le nom du groupe *National Steel*, sont renommés pour leur habileté, leur « efficiency », ainsi que pour leur défi du gouvernement américain en 1933. Ces industriels ne tolèrent l'intrusion de personne dans leur politique ouvrière, ni de la part de leurs employés ni de la part du gouvernement américain. Jusqu'à ces derniers temps, ils faisaient partie du *Little Steel Trust*, aujourd'hui pratiquement dissous, ses membres ayant rejoint le grand cartel américain de l'acier.

Le succès extraordinaire de la *M. A. Hanna Co.* est dû à l'imagination et au savoir technique de ses directeurs, qui ont réussi à faire de leur compagnie un agent d'exécution pour les trois groupes de capitaux les plus considérables de l'Amérique du Nord et même de l'univers. Cette compagnie a été le trait d'union qui a relié les intérêts *Rockefeller Standard Oil*, les intérêts *Mellon* (aluminium, huile, charbon, coke et utilités publiques) et les intérêts *Du Pont* (produits chimiques), dans une des plus spectaculaires entreprises du monde, dont l'objet est la transformation du charbon en gazoline et en huile diesel. On comprend le rôle capital qu'est appelé à jouer cette entreprise, si l'on songe que les réserves d'huile crue de l'Amérique du Nord s'épuisent rapidement.

L'épuisement prochain des gisements de minerai de fer, dont dépendait l'économie nord-américaine, constitue l'autre problème fondamental qui doit être résolu sans délai. Or, des gisements d'une richesse fantastique viennent d'être découverts dans le nord du Québec. Ces dépôts ont été concédés au groupe Timmins, relié par la *M. A. Hanna Co.* aux intérêts Rockefeller, Mellon et Du Pont.

Conformément à ses antécédents, le « groupe Timmins » a choisi pour assistants ou partenaires des industriels reconnus pour leur dureté. Ces industriels sont renommés dans l'histoire américaine pour leurs violations flagrantes et répétées des lois et pour leur attitude brutale envers leurs ouvriers. Les intérêts Rockefeller, Mellon, Du Pont et M. A. Hanna ne représentent pas les aspirations, les intentions et la volonté du peuple américain ou de son gouvernement. Aux États-Unis, ces intérêts ont été combattus tout au long de leur histoire. Maintes fois, dans le passé, ils ont à tour de rôle été cités devant les tribunaux pour répondre de leur conduite et de leurs violations de la loi. Maintes fois, les autorités fédérales et régionales se sont associées dans un effort commun pour briser ou du moins desserrer leur mainmise sur certaines industries. Maintes fois les ouvriers américains ont fait la grève pour combattre l'oppression brutale et les bas salaires dont ils étaient les victimes de la part de ces industriels, — histoire écrite dans la misère, les sacrifices et le sang des ouvriers.

Le comportement du gouvernement, des cours de justice et des ouvriers eux-mêmes a grandement influencé la conduite de ces industriels aux États-Unis. En d'autres termes, et il importe de le noter, le peuple américain a réussi à exercer un certain contrôle sur ces industriels qui actuellement traitent leurs ouvriers plus humainement qu'autrefois et qui ont même pris l'initiative (il faut bien leur faire cette justice) d'employer des méthodes plus progressives dans leurs relations avec leurs ouvriers. Mais ici, dans le Québec, associés avec le « groupe Timmins », ces industriels ne connaîtront aucune retenue. Le dossier de l'*Aluminum Co. of Canada* (entreprise des intérêts Mellon), — avec les conditions de travail qui ont multiplié parmi ses ouvriers les santés brisées et les morts prématurées, — nous donne un avant-goût du sort qui, sur une échelle beaucoup plus large, guette les Canadiens français au cours du prochain développement de l'Ungava.

Que veut dire l'affirmation que les dépôts de minerai de fer de l'Ungava auront un effet profond sur l'économie nord-américaine, et pourront peut-être même la révolutionner? Et quelle influence ce développement exercera-t-il sur le peuple canadien-français?

Le besoin du minerai de fer de l'Ungava est si impérieux, que les moyens de l'extraire seront rapidement développés. De nombreuses mines seront ouvertes autour desquelles s'élèveront de petits villages. La région est fort éloignée des centres industriels du continent et les frais de transport sur de telles distances sont fort élevés. Aussi, à mesure que de nouvelles mines seront ouvertes, des industries, toujours plus nombreuses, se rapprocheront de cette source de matière première. L'industrialisation du Québec est donc destinée à s'accélérer à un rythme jusqu'ici inconnu.

Usines de traitement du minerai, aciéries et manufactures d'objets en fer et en acier, surgiront dans la région de l'Ungava ou aussi près d'elle que possible de façon à économiser sur les frais de transport et de fabrication. Déjà on parle d'ériger une aciérie à Saint-Remi-d'Amherst. Au cours de cette évolution, la population des villages et des villes à travers la province s'accroîtra considérablement, car c'est par centaines de milliers qu'un développement comme celui de l'Ungava attirera les ouvriers.

De plus, on croit que cette région du Nord canadien renferme beaucoup d'autres métaux et minerais dont on a besoin. La recherche de ces gisements et leur développement vont très probablement prendre un essor qui eût semblé impossible il y a dix ou vingt ans.

Alignements nouveaux

La tournure qu'a prise cette affaire de l'Ungava est un commentaire significatif de ce qui arrive à l'Empire britannique. Dans les années qui précédèrent la première guerre mondiale, la Grande-Bretagne dut abandonner la domination économique presque absolue qu'elle exerçait sur une partie considérable du globe. Des industriels de diverses nations se sont imposés aux entreprises britanniques, tandis que, à travers l'Empire, des voix réclamant la liberté politique devenaient de plus en plus insistantes. L'impérialisme britannique cédait sur toute la ligne, continuant de perdre du terrain entre les deux guerres. Ce processus s'est tellement accéléré depuis la fin de la deuxième guerre mondiale que, à moins d'un renversement immédiat de cette tendance, l'Empire doit être considéré comme en voie de dissolution.

Cette situation révèle clairement combien l'impérialisme britannique perd du terrain au Canada, peut-être jusqu'ici son principal château fort. Naguère, les prodigieux gisements de minerai de fer de l'Ungava seraient tombés complètement entre les mains des groupes impérialistes britanniques, comme, par exemple, le Pacifique Canadien.

L'influence du « groupe Timmins » dans la vie canadienne est telle qu'il s'est assuré du gouvernement fédéral l'exploitation exclusive des chemins de fer, messageries, télégraphe et hôtellerie dans l'Ungava, lui assurant une autre source incalculable de revenus.

En fait, cette affaire de l'Ungava est un fruit naturel du bouleversement universel, résultant de la deuxième guerre mondiale. Les circonstances présentes, qu'aucune nation ou groupe de nations ne semble en mesure de maîtriser, appellent un alignement nouveau — militaire, politique et économique — des relations continentales et mondiales. Il n'entre pas ici en discussion de savoir si les Canadiens et les Américains veulent ou non ces changements, qui sont en train de s'accomplir

rapidement sous la poussée d'événements hors de leur contrôle.

Les discussions qui se tenaient jadis autour de l'« annexion » sont maintenant démodées. L'intégration militaire et économique du Canada procède à grande allure et la frontière entre les deux pays est pratiquement ignorée. L'intégration militaire a déjà progressé à un point que ne sait pas généralement le grand public; il en est presque de même de l'intégration économique — l'affaire de l'Ungava en étant une manifestation tangible.

Les Nord-Américains doivent résoudre deux problèmes essentiels à leur sécurité et à leur existence: 1° celui de la production du combustible; 2° celui de la production du fer et de l'acier. Ces problèmes ne peuvent être résolus que par un effort conjoint des Américains et des Canadiens, si étendu qu'il exige une intégration très poussée des économies des deux pays. D'après l'histoire et le comportement actuel du groupe Rockefeller-Mellon-DuPont-Timmins, ce semblerait courir au désastre que de lui permettre d'accomplir cette intégration. D'autre part, il ne semblerait ni utile ni peut-être désirable de s'opposer à une intégration économique exigée par les besoins des deux pays aussi bien pour la paix que pour la défense. Il serait peut-être plus sage que les peuples canadien et américain en surveillent eux-mêmes de près l'accomplissement.

Le fait français

On ne peut ici faire plus qu'esquisser très brièvement les effets de tous ces développements nouveaux sur l'avenir du peuple canadien-français.

Pendant les premières années d'exploitation, les surplus de main-d'œuvre canadienne-française vont se diriger en grand nombre vers l'Ungava. Le groupe Timmins et le groupe Hanna ont chacun leur expérience dans l'établissement de villes fermées (*company towns*). Les travailleurs canadiens-français habiteront dans des collectivités de ce genre où ils n'auront rien à dire à l'administration. Ceux qui s'attireront le déplaisir des patrons seront expulsés, et pas toujours doucement. Salaires et conditions de travail seront déterminés et imposés par la compagnie, au besoin par l'intimidation: c'est ainsi que les choses se passent dans les villes fermées. L'exploitation industrielle sera conduite par des techniciens des entreprises Timmins, et par un personnel nombreux envoyé dans la région par la *M. A. Hanna Co.* Voilà encore un cas où les Canadiens français seront les ouvriers ordinaires, tandis que les Canadiens anglais et les Américains occuperont les postes de commande.

Ce sont les ouvriers canadiens-français qui accompliront les tâches particulièrement dures, inséparables de l'ouverture d'une région. Il est facile de prévoir que

ce travail de pionniers se fera dans des conditions qui produiront abondamment silicose, tuberculose et pneumonie. Les conditions primitives et antihygiéniques de logement seront la règle. Soixante travailleurs perdirent la vie d'une façon ou de l'autre à la construction du barrage de Shipshaw pour l'*Aluminum Company of Canada*. L'ouverture des mines, la construction de barrages et autres travaux dans l'Ungava produiront de semblables résultats, mais à une échelle beaucoup plus grande.

Après les travaux des pionniers, et à mesure que surgiront dans la région et dans tout le Québec des usines métallurgiques de toutes sortes, il n'y aura pas assez de travailleurs canadiens-français pour les besoins. C'est alors que des gens d'ailleurs arriveront en masse dans la province. L'exploitation de l'Ungava est le

genre de développement économique qui déclenche de grands mouvements de population. C'est encore ainsi qu'il faut comprendre ce qui a été dit plus haut que les gisements de fer de l'Ungava exerceront un effet profond sur l'économie nord-américaine et peut-être même la révolutionneront. C'est un développement qui aura des effets considérables sur la vie politique et culturelle du peuple canadien-français.

Les Canadiens français possèdent aujourd'hui les moyens de prendre la direction de ce développement comme celui de toutes les ressources naturelles de la province. S'ils faillissent aujourd'hui à s'en servir effectivement, ils pourraient en subir, dans leurs aspirations et leurs institutions, un contrecoup encore plus grave que celui de la Conquête.

IX.- BIBLIOGRAPHIE

D. HARRINGTON et Sara J. DAVENPORT: *Review of Literature on Effects of Breathing Dusts with Special Reference to Silicosis*, U. S. Bureau of Mines, Bulletin No. 400. 1937. U. S. Government Printing Office, Washington, D.C. Prix: 30 sous.

National Silicosis Conference, Summary Reports to the Secretary of Labor by Conference Committees, February 3, 1937. Bulletin No. 13. U. S. Dept. of Labor. U. S. Government Printing Office, Washington, D.C. Prix: 10 sous.

National Silicosis Conference, Final Report of the Committee on the Prevention of Silicosis through Medical Control. Bulletin No. 21, part 1. U. S. Dept. of Labor. 1938. U. S. Government Printing Office, Washington, D.C. Prix: 15 sous.

National Silicosis Conference, Final Report of the Committee on the Prevention of Silicosis through Engineering Control. Bulletin No. 21, part 2. U. S. Dept. of Labor. 1938. U. S. Government Printing Office, Washington, D.C. Prix: 15 sous.

National Silicosis Conference, Final Report of the Committee on the Economic, Legal, and Insurance Phases of the Silicosis Problem. Bulletin No. 21, part 3. U. S. Dept. of Labor. 1938. U. S. Government Printing Office, Washington, D.C. Prix: 15 sous.

National Silicosis Conference, Final Report of the Committee on the Regulatory and Administrative Phases of the Silicosis Problem. Bulletin No. 21, part 4. U. S. Dept. of Labor. 1938. U. S. Government Printing Office.

Oliver BOWLES: *Asbestos*, Bulletin No. 403. U. S. Dept. of Interior, Bureau of Mines. 1937. U. S. Government Printing Office. Prix: 15 sous.

L. G. et W. G. COLE, médecins: *Pneumoconiosis (Silicosis), The Story of Dusty Lungs*. Publié par John B. Pierce Foundation, N. Y. 1940. Prix: \$1.00.

Louis G. COLE, M. D.: *Pneumoconiosis, The Story of Dusty Lungs. Research Study No. 12*. Publié par John B. Pierce Foundation, 40 West 40th Street, N. Y., N. Y. 1944.

The Commonwealth of Massachusetts, Report to the General Court of the Special Industrial Disease Commission under Chapter 43, Resolves of 1933. Wright and Potter Printing Co., 32 Derne Street, Boston, Mass. 1934.

RUSSELL, BRITTEN, THOMPSON and BLOOMFIELD: *Health of workers in dusty trades, and Exposure to siliceous dust (granite industry)*. U. S. Public Health Bulletin No. 187. 1929.

Leroy U. GARDNER: « Silicosis and its relation to Tuberculosis », *American Review of Tuberculosis*, January 1934.

Opening of the International Conference on Silicosis, Chairman L. G. Irvine's Speech. Johannesburg, South Africa. 1930.

A. R. RIDDELL: « The Clinical Aspects of Simple Silicosis and Silicosis with Tuberculosis », *American Review of Tuberculosis*, vol. 29, 1934, pp. 36-42.

A. J. LANZA, M. D.: *Silicosis and Asbestosis*. Oxford University Press. New York. 1938.

La réparation de la silicose — Union Sud-Africaine, Grande-Bretagne, Allemagne. — Bureau International du Travail, Genève. 1937.

La silicose. Compte rendu de la Conférence internationale tenue à Genève en 1938. — Bureau international du Travail, Genève. 1940.

CROMBIE, BLAISDELL et MACPHERSON: « The treatment of Silicosis by Aluminum Powder », *Canadian Medical Association Journal*, avril 1944, p. 318.

Loi de l'Assistance aux Mères nécessiteuses de la Province de Québec. 1948.

Loi des Accidents du Travail de la province de Québec, avec amendements et règlements. 1947.

LISEZ NOS DERNIÈRES PUBLICATIONS

Joseph LEDIT, S. J. — *La Retraite de trente jours*, 16 pages, 10 sous.

Abbé Georges THUOT. — *Vers les brebis perdues*, 16 pages, 10 sous.

L.-de-G. FORTIN. — *La Coopération*, 32 pages, 15 sous.

R. P. R. DIETEREN, O. F. M. — *Catholiques de tous les pays, unissez-vous*, 16 pages, 10 sous.

Mme ROCHELEAU-ROULEAU. — *Une vie rayonnante (Mme Henry Hamilton)*, 16 pages, 10 sous.

Mme GAUDET-SMET. — *Femme d'habitant 1947*, 32 pages, 15 sous.

Jean DAUJAT. — *Dirigisme et corporatisme*, 32 pages, 15 sous.

R. P. ARCHAMBAULT, S. J. — *La pensée sociale du cardinal Villeneuve*, 64 pages, 25 sous.

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

QUI HABITE LES TAUDIS ?

Julia RICHER

RÉCEMMENT, à un forum public sur l'épineux problème du logement, un représentant officiel de la ville de Montréal s'exprimait à peu près en ces termes: « Êtes-vous déjà allés dans un taudis? Si vous y alliez, vous auriez des surprises! Ce sont pas tous des gens bien intéressants, vous savez, qui restent là-dedans! Et parfois, c'est là que vous voyez les plus beaux poêles et les radios dernier modèle (*sic*)! Et puis, il n'y a pas à Montréal ce qu'on peut vraiment appeler un taudis, parce que toutes les maisons, même branlantes, possèdent leur service d'hygiène. Sans cela, elles seraient condamnées par le Service de la Santé de la ville de Montréal; j'en sais quelque chose puisque j'en fais partie, mesdames et messieurs. Connaissez-vous, à part ça, cette classe de monde? Non? Vous êtes mieux, parce que la plupart sont paresseux et que l'état de leur maison, c'est de leur faute! »

Ces propos, tous les gens qui m'entouraient les ont entendus; ils en ont paru aussi choqués que moi. Naturellement, les journaux du lendemain ne relataient rien du petit discours de ce digne représentant à qui probablement on ne voulait pas donner trop d'importance. N'empêche que c'est ainsi que des faussetés prennent valeur de témoignage. Pour rétablir les faits, il faut apporter des démentis formels. Ce qui n'est pas toujours conforme aux usages acceptés dans le beau monde de la politesse hypocrite et intéressée.

Je visite les taudis depuis deux ans. J'ai en ma possession au moins cinquante adresses de logements hideux et infects. Chacune de ces maisons entre dans la catégorie des véritables taudis. Plusieurs d'entre elles ont été officiellement condamnées par la ville. Mais à cause de la crise du logement et pour répondre à la demande de certains services sociaux — nous ont affirmé les autorités du Service de la Santé publique —, on les garde ouvertes en dépit du fait que les propriétaires refusent, dans la majorité des cas, de faire les petites améliorations qui rendraient leurs cabanes un tant soit peu habitables.

Je peux même citer le cas d'une maison de trois étages, dont deux avaient été convertis en chambres que le propriétaire louait à la semaine, ce qui, à la fin du mois, devait lui rapporter un joli loyer. Il y avait là, pour l'usage de quatre familles composées de trente-cinq personnes, une seule chantepieuvre et un seul cabinet d'aisances; la tuyauterie, de plus, était continuellement défectueuse. J'ai vu là une maman enceinte, un père tuberculeux, des enfants nu-pieds patauger, l'été, dans trois pouces d'eau, et marcher, l'hiver, sur une mince couche de glace! Périodiquement le Service de Santé faisait des recommandations au propriétaire qui répondait par des menaces à ses locataires, déclarant « qu'il en avait assez » et qu'il finirait par les mettre sur le trottoir! Ce qui effectivement est arrivé, après trois ans d'accidents, — les planchers enfonçaient sous leurs pas, — de maladies graves ou infectieuses contractées dans l'humidité, le froid, la malpropreté. On démolit actuellement ce beau taudis que le propriétaire a sans doute vendu à la ville un assez bon prix: le terrain servira à des fins de stationnement.

Dans chacun des taudis que je visite, habite une famille canadienne-française. J'affirme sur mon honneur que sur dix

familles il y en a neuf absolument dignes d'intérêt et de sympathie. Ce sont les malheurs, la pauvreté, la maladie, le découragement et non pas la paresse qui les ont obligées à loger dans de mauvaises granges et des hangars désaffectés. Je n'y ai jamais vu de nouveaux appareils de radio, encore moins de poêles à fort prix.

Je voudrais vous les présenter toutes! Deux cas suffiront pour prouver l'inexactitude et l'injustice des avancés de ce représentant officiel de la ville dont je rapportais tantôt les propos, personnage qui s'efforçait évidemment de détourner l'attention du problème social que représente le taudis et des maux dont il est la cause directe.

La famille Laberge habite depuis six ans un entrepôt à légumes situé tout près de l'un de nos marchés locaux. Une seule grande pièce divisée par une cloison: d'un côté la famille Laberge, de l'autre des individus peu recommandables avec qui les Laberge doivent partager l'évier et le cabinet d'aisances installés à l'extérieur de la division principale.

M. Laberge est un bon manoeuvre qui gagne \$25 par semaine. Il a dix enfants dont l'ainée — 18 ans — a fait un séjour dans un sanatorium et ne peut travailler qu'un après-midi de temps à autre. Avec leurs allocations familiales, les Laberge reçoivent un revenu mensuel d'à peu près \$166. Comme il leur faut \$25 au moins de nourriture par semaine, il ne leur reste plus que \$66 pour leur loyer — car on exige pour leur taudis un loyer de \$25 par mois! — les vêtements, les frais scolaires, le transport de M. Laberge et les dépenses inattendues.

Mme Laberge ne se décourage pas. Elle travaille jour et nuit à rendre son taudis habitable. Elle fait et refait tous les vêtements de ses enfants. Elle s'acharne à composer des menus familiaux convenables. Les enfants sont fréquemment malades. Une petite de quatre ans a contracté, il y a deux ans, un mal qui a dégénéré en rhumatisme puis en maladie des os. Après un long séjour à Sainte-Justine où on l'a traitée avec beaucoup d'amour, on a dû l'envoyer à Québec dans un hôpital d'enfants incurables où la triste enfant achève sa pauvre petite vie.

M. et Mme Laberge s'entendent très bien. Honnête, travailleur, excellent père de famille, M. Laberge, lorsqu'il ne travaille pas, bricole dans sa misérable cabane et entoure sa femme de toute sa tendre protection. Les liens qui unissent cette famille sont forts et les vertus qu'on y pratique ressemblent en tout point aux vertus des familles qui sont à la fois plus fortunées et honnêtes.

L'autre cas est plus pathétique encore. C'est celui de la famille Lambert, dont le père, après un séjour de trois ans dans un sanatorium, a été victime d'un accident. On l'a déclaré invalide. La mère n'a, pour toute subsistance, que ses allocations familiales et sa pension de mère nécessiteuse.

La famille Lambert vit entassée dans un sous-sol — onze enfants et les parents —, sous-sol humide que le père malade a rafistolé de papier-tecture pour le rendre plus attrayant. Tous les enfants sont prédisposés à la tuberculose, mais la mère — une femme supérieure — les conduit régulièrement à Bruchési, s'acharne malgré le coût actuel de la nourriture à leur donner des aliments riches en vitamines.

D'une belle fierté naturelle, d'une hauteur d'âme peu commune, Mme Lambert souffre terriblement de la condition actuelle de sa famille. Les malheurs qu'elle a supportés chrétiennement depuis dix ans n'ont en rien diminué son héroïsme quotidien. Elle entoure son mari et ses enfants d'attentions, de soins, de directives qui ressemblent en tout point aux attentions, aux soins, aux directives d'une mère plus fortunée.

Au fond, il n'y a pas de différence. Deux mamans, l'une habitant un taudis et l'autre un château, restent deux femmes au cœur innombrable qui déversent sur leur famille l'exquise qualité de leur tendresse.

Dans les taudis, je n'ai jamais rencontré de mauvaises mères. Des femmes aux mœurs légères peut-être, des femmes abruties de misère et d'épuisement. Mais des femmes qui gardaient pour leurs petits un amour intact, un amour pur. Maladroit parfois? Mais à qui la faute? Quelques-unes d'entre elles n'ont jamais connu autre chose que la misère, le vice et la malpropreté. Il faut leur enseigner la vie, la vertu, l'acceptation chrétienne. J'ai à ce sujet le témoignage de gardes-malades visiteuses de Bruchési qui restent étonnées de la bonne volonté de la plupart des mamans dont le mari ou un enfant est atteint de tuberculose et qui veulent avant tout protéger le reste de la famille. Ces femmes sont dociles

aux conseils, finissent par en comprendre la nécessité et obéissent à toutes les prescriptions d'hygiène qu'on exige d'elles.

Les pauvres qui habitent les taudis ne sont pas plus méchants que les autres. Ils sont plus malheureux: c'est tout. Parce que leur misère est plus grande, plus désespérée, et qu'ils s'y enlisent comme dans un lac boueux, il faut les aimer davantage. Leur visage, autant que tout autre, reflète les traits du Christ. En les approchant on les aime d'autant plus qu'ils sont démunis, solitaires, craintifs, dégoûtés, soupçonneux.

Essayer de les tirer de leur misère n'est pas seulement une question de charité, mais c'est une question de justice. Chaque homme a le droit de vivre comme un homme et non comme une bête terrée dans un hangar ou dans une cave. L'homme a droit à une maison. Et une maison dont les murs tiennent.

Si la société ne peut pas comprendre cela, elle ne mérite plus d'exister telle que nous la concevons. Alors, gare aux radicaux qui aiguissent la haine. Ils se chargeront, eux, de rétablir l'équilibre; du moins, ils le disent! Ils le prétendent. Et le pauvre qui les écoute est bien excusable de se bercer de cette illusoire espérance.

HORIZON INTERNATIONAL

SAINT-SIÈGE

AU DÉBUT de janvier, Pie XII reçut le nouvel ambassadeur de la République Dominicaine, M. Robert Despradel. Après les compliments d'usage, le Pape parla des conditions essentielles de la liberté religieuse:

Les grandes batailles spirituelles qui sont la note dominante de nos jours et dont l'issue pourrait marquer fortement la physionomie morale de l'humanité exigent des plans précis et des champions décidés. Une claire vision de la réalité et une ferme résolution sont inséparables, quand il s'agit de mettre en pratique les lois éternelles données par Dieu aux hommes.

L'Église du Christ est la maîtresse autorisée et irremplaçable de ces lois. Son rayon d'action s'étend à tous les angles de la terre, sans exclure aucune race, ni dépendre d'aucune forme de gouvernement.

Mais l'ampleur des bienfaits qu'en remplissant sa mission l'Église procure à la société « dépend substantiellement du degré de liberté et de la possibilité d'action que chaque État et chaque forme de gouvernement accordent à son action. Aussi quelques conditions sont-elles nécessaires pour que l'Église puisse remplir sa mission de manière à répondre aux nécessités présentes et futures du monde: liberté de mouvement dans le domaine de l'éducation de la jeunesse; disponibilité des moyens proportionnés pour la formation d'un clergé capable de pourvoir, par un puissant et large apostolat, aux besoins spirituels des fidèles; conditions matérielles et spirituelles qui favorisent la protection de la famille chrétienne, l'éducation progressive et le perfectionnement d'une élite qui, dans les rangs de l'Action catholique, apprenne à mettre en valeur, dans une pacifique collaboration avec les autres citoyens, et en vue du vrai bien et du progrès ordonné du peuple, les grandes vérités et les richesses vitales de la foi. (Traduction de *la Croix*.)

L'Église réclame donc les mains libres dans l'éducation de la jeunesse catholique, dans la formation du clergé, dans le ministère de ce même clergé; elle exige que la famille chrétienne s'épanouisse dans la paix, sans immixtion indue de l'autorité civile, et que les élites chrétiennes se forment dans une Action catholique, à même de collaborer dans la paix avec les autres groupes de citoyens. On voit donc que l'idée de *liberté religieuse*, qui implique tout cela, est plus large

que celle de *liberté des cultes* à laquelle certains esprits veulent limiter le rayon d'action de l'Église.

A première vue, tout chrétien trouvera que le Pape parle le langage du simple bon sens! La sainteté de la famille, l'éducation de l'enfance dans la crainte et l'amour de Dieu, la formation de laïcs intègres, incorruptibles, souverainement dévoués au bien public, la coopération de l'Église, de l'école, de l'État dans la lutte contre le crime et la démoralisation, tout cela est réclamé à grands cris par ce qu'il y a de meilleur dans nos peuples. Pourtant, il faut le reconnaître, la plupart des conflits entre catholiques et non-catholiques, à notre époque, viennent de l'attachement des catholiques à ces choses que le Pape considère comme indispensables; le divorce, suivi de remariage, est un adultère, car le Christ a dit: *Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni!* Une éducation sans Dieu scandalise l'enfance, parce qu'il est écrit: *Celui qui scandalisera un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on lui attachât au cou une meule d'âne et qu'on le précipitât au fond de la mer.* L'Action catholique implique la présence agissante du citoyen catholique dans la cité, dans le monde, comme Jésus-Christ le lui a ordonné: *Vous me rendrez témoignage jusqu'aux extrémités de la terre.*

Ceux qui formèrent, en mi-janvier, le groupe *Protestants et Citoyens unis pour la séparation de l'Église et de l'État* semblent vouloir reprocher à leurs concitoyens catholiques leur fidélité à obéir au Christ. Les catholiques des États-Unis leur donnèrent une réplique aussi immédiate que décisive.

YOUGOSLAVIE

SOUS LE TITRE de « *Tito senza maschera* » (*Tito sans masque*), S. Zaratini a fait paraître à Trieste une brochure de 169 pages; le plus accablant réquisitoire contre Tito qu'on ait composé jusqu'ici. Ceux qui ont étudié de près les révolutions bolchévique, mexicaine, espagnole n'y apprendront, hélas, rien de bien neuf; élections à liste unique, préparées à grand tapage; la police, l'armée, les agents de l'Ozna vont chercher

les gens à domicile pour les faire voter. L'auteur nous raconte une histoire survenue à Lika; on distribue de la farine:

« Voici, camarades, un don de la Mère Russie. Sans la Russie, vous seriez déjà morts de faim. »

Un assistant qui avait naguère travaillé en Amérique, lit de l'anglais sur les sacs de farine:

« Camarade commissaire, cette farine vient de l'Amérique. Regardez ce qui est écrit sur les sacs. »

— C'est vrai! Les sacs sont américains, mais pas leur contenu! La Russie, ne pouvant produire ces sacs, a été obligée d'en acheter aux Etats-Unis afin de pouvoir vous envoyer sa farine. »

La vie de famille a disparu, noyée dans les activités civiques. Le père va à la réunion régionale; la mère se dirige à l'A. F. Z. (Front féminin anti-fasciste); le garçon est membre du S. K. O. J. (Fédération de la Jeunesse communiste yougoslave) et la fille, de quelque chose d'autre. Le dimanche, on veille à ce qu'il y ait assez d'assemblées pour que l'on aille à l'église aussi peu que possible.

L'Ozna (ou police secrète) est devenue à peu près aussi compétente que le G. P. U. soviétique. Longtemps, il fut défendu de fermer les portes des maisons, le soir, afin que les « autorités populaires » puissent entrer inopinément. Les petites industries que les policiers de la Gestapo ou du G. P. U. ont perfectionnées depuis longtemps, — comme de téléphoner durant la nuit pour savoir si quelqu'un est chez lui, — se pratiquent couramment. Si vous réveillez la même personne une dizaine de fois de suite, elle risque de tomber dans l'hystérie.

On a fait des kolkhozes, on a introduit l'émulation socialiste, on enseigne le pur « marxisme » aux enfants, etc. On massacre surtout:

Aujourd'hui, dans la seule Croatie, le nombre des prêtres tués est d'environ 400. C'est donc le sixième qui a été tué, tandis qu'un quart est dispersé ou emprisonné.

Deux évêques ont été tués: Mgr Josip Carevic, évêque de Raguse, et Mgr Janko Simrak, évêque de Krizevci. Il y a d'affreux détails de torture, de prêtres écorchés vifs, de bastonnades jusqu'au sang. On a ferré aux pieds le P. Borivoj Mioc, et on l'obligea de marcher sur ces clous qui s'enfonçaient dans sa chair.

On reprochera peut-être à l'auteur de cette brochure de ne pas avoir gardé un ton assez serein, de s'être exprimé avec une ironie trop brutale sur les mensonges de la propagande de Tito. La précision des détails est terrible. De plus, la brochure nous fut communiquée par un prêtre que nous connaissons et que nous eûmes l'occasion d'estimer pour la haute tenue de ses travaux scientifiques. Lui-même n'aurait pas écrit comme Zaratini; s'il nous transmet le témoignage de Zaratini, c'est que ce témoignage mérite d'être transmis.

— Au début de janvier 1948, un groupe de prêtres (en majeure partie franciscains) furent arrêtés et condamnés à Pola et Ljubljana. On accusa le P. Simplicien Albin Gomiero, supérieur du monastère de Saint-Antoine à Pola, d'avoir fait secrètement des émissions de radio par ordre du Vatican et de Mgr Radossi, évêque de Pola. Le P. Gomiero fut condamné à seize ans de travaux forcés après avoir, paraît-il, avoué son crime. Au Vatican, on déclara que cette accusation et cet aveu manquaient totalement de fondement. D'autres prêtres (ils semblent avoir été 16 ou 19) furent accusés d'avoir fait des émissions illégales, de s'être livrés à l'espionnage en faveur d'une puissance étrangère, de recevoir de la propagande « monarchiste et fasciste », d'avoir aidé des criminels de guerre à s'enfuir, etc.

Le Dr Hewlett Johnson, doyen de Canterbury, qui écrivit naguère sur l'U. R. S. S. un livre dont les communistes multiplièrent les éditions à bon marché, vient de faire son tour de Yougoslavie. D'après la *Yugoslav Newsletter*, qui nous vient

de la légation yougoslave à Ottawa (15 janvier 1948), le révérend doyen se serait exprimé comme suit:

J'ai étudié le plan quinquennal yougoslave non seulement dans son ensemble, mais pour chacune des républiques séparément. Je pense que c'est un brillant effort d'économie dirigée et qu'il sera d'importance extraordinaire. Je suis très heureux de constater les premiers succès du plan, et l'habileté avec laquelle il est mis à exécution. Ce qui étonne particulièrement les Anglais, c'est de voir les hommes aller au travail en chantant, tandis que nous avons l'habitude de les voir revenir de l'ouvrage en chantant. J'ai été également stupéfait par la rapidité avec laquelle votre pays se rebâtit, surtout si on tient compte des modestes ressources à votre disposition.

En vérité, nulle part en Europe occidentale ai-je pu voir une reconstruction aussi rapide que dans votre pays.

Ces expressions ne nous étonnent malheureusement pas. A l'époque où le clergé catholique, orthodoxe et protestant remplissait les camps de concentration d'U. R. S. S., alors que les grands ouvrages des plans quinquennaux se dressaient sur les ossements de millions de forçats, le Dr Hewlett Johnson s'éprit des premiers plans quinquennaux. Le pauvre homme semble être saisi d'un besoin maladif de mépriser les martyrs et d'applaudir les bourreaux.

AMÉRIQUE CENTRALE **L**ES 25, 26 et 27 novembre 1947, le quotidien de Monterrey (Mexique), « El Norte », publia trois reportages sensationnels sur un complot communiste pour prendre possession de l'Amérique centrale. Laissons aux autorités compétentes le soin de vérifier ces informations d'ordre militaire et policier. Nous restons dans notre rôle en résumant quelques chroniques récentes de *Estudios Centro Americanos*, que nous complétons avec d'autres sources à notre disposition. Commençons par le Guatemala.

Le 15 mars 1945, après plusieurs mois de désordre, arriva au pouvoir le régime actuel présidé par M. Arevalo. (On a publié à San Salvador — le document est-il authentique? — le fac-similé d'une lettre de M. Arevalo à l'ambassadeur soviétique à Mexico, pour le remercier de son appui à cette occasion. En tout cas, le Parti communiste du Guatemala fut fondé le 11 novembre suivant, et deux ans après, il prétendait avoir déjà 4,000 cellules, travaillant à plein rendement.

En octobre 1945, quelques semaines avant que le parti communiste ait été rétabli sur une base légale, les évêques du Guatemala publièrent leur Pastorale collective sur l'activité communiste dans leur pays. Le gouvernement se sentit visé et suspendit pour deux mois les hebdomadaires *Acción social cristiana* et *Verbum* et supprima l'Heure catholique à la radio (*Hora blanca*).

Quelques jours après la Pastorale des évêques sur le communisme, on découvrit que la C. G. T. (Confédération Générale du Travail) avait ouvert une école pour chefs ouvriers, qui portait le nom de *Claridad*. L'école avait un personnel de vingt-cinq membres, dont plusieurs avaient fait leur apprentissage en U. R. S. S. Cette découverte fit sensation. Plusieurs chefs syndicaux, non des moindres, exigèrent que la C. G. T. se désolidarisât de *Claridad*, laquelle était d'ailleurs en contravention de la loi, l'article 32 de la Constitution interdisant le fonctionnement d'organismes politiques étrangers. *Claridad* fut maintenue quelque temps encore; elle jouissait de l'appui de hautes personnalités du gouvernement Arevalo; sa propagande était diffusée par le poste de radio T. G. W. La C. G. T. se divisa, et une *Fédération Syndicale du Guatemala* vit le jour. Les révolutionnaires reculèrent. Le gouvernement fit une enquête et *Claridad* fut supprimée. Les apparences étaient sauvées.

Les choses pourtant se gâtaient de plus en plus. Le 19 juillet 1946, la nouvelle loi électorale mit les élections futures

sous le contrôle d'une *Junta* composée de trois membres: l'un nommé par le Congrès, le deuxième par l'Exécutif, le troisième par la Cour suprême. Or, tous trois étaient membres du parti au pouvoir, le *Parti d'Action révolutionnaire*. Le peuple s'indigna. Le journal du gouvernement, *Mediodia*, se mit à attaquer vigoureusement le clergé. Il s'organisa pour protester contre la Loi électorale une manifestation monstre. Elle défila le 25 août devant le Palais national et l'archevêché. Peu à peu se développait cette *situation révolutionnaire*, si bien décrite dans les Thèses du VI^e Congrès de l'Internationale communiste. Aux élections de fin janvier, la grande majorité des électeurs, mécontente de la nouvelle loi, s'abstint d'aller voter. Devant l'inquiétude grandissante de la population, le gouvernement passa, le 29 avril 1947, la « Loi sur l'expression de la pensée par les moyens de diffusion ». On l'appela la *ley mordaza*. En voici l'article 81:

Les sociétés ou groupes religieux, tous leurs membres, et les ministres du culte qui auront violé quelqu'un des préceptes du paragraphe 2 de l'article 29 de la Constitution au moyen de n'importe lequel des moyens de diffusion dont il est question dans la présente loi (i.e. presse, radio, discours public) seront punis d'un an d'arrestation majeure, ou d'une amende de 0.10 (quetzal) à 3.00 par jour, pour chaque infraction.

ART. 29, PARAGRAPHE 2. — Les sociétés ou groupes religieux ou leurs membres, en tant que tels, et les ministres du culte ne peuvent intervenir dans la politique ou dans les questions ayant trait à l'organisation du travail.

Ainsi le gouvernement de M. Arevalo s'efforçait de bâillonner l'opposition. Dans l'intervalle, les catholiques avaient ouvert un nouveau poste de radio, — légalement! *Radio Pax* avait été organisée par l'archevêché de Guatemala en mai 1947. Le gouvernement le supprima fin novembre 1947, et le président en donna la raison suivante:

Palais National, 20 décembre 47.

La Radio Pax fut fondée sur une base légale, mais ne fonctionna pas dans la loi. Pour cette raison, le Gouvernement se vit obligé de la suspendre. Mon Gouvernement n'a jamais troublé la religion catholique ni la propagande religieuse catholique. Respectueusement,

Juan José AREVALO.

Les journaux du Guatemala, *Nuestro Diario*, *Bouquet-Social*, *La Hora*, *El Imparcial*, condamnèrent avec énergie l'intervention du pouvoir exécutif dans une affaire où il n'avait rien à voir. Au début de janvier, il y eut du sang versé. Le maire de Tumbador fut assassiné par les paysans surexcités. Le commentaire de *Verbum* (11 janvier 1948) fait allusion à la situation révolutionnaire créée artificiellement par une politique à courte vue:

L'archevêque de Guatemala, personnellement, au cours de ses visites pastorales, touche du doigt l'œuvre de dissociation qui se faisait par les partis politiques du gouvernement sous les yeux et avec l'apparente complicité du gouvernement. Pasteur de tous, riches et pauvres, bons et mauvais, patrons et ouvriers, il tâchait de refaire ce que les politiciens défaisaient chaque jour pour servir leurs intérêts et, incidemment, pour servir le totalitarisme russe. Dans cet état d'effervescence sociale, on entendit jusque dans les discours présidentiels des excitations adressées aux masses ignorantes et irresponsables à monter balayer la sixième avenue. L'exemple lamentable et brutal donné à la masse de la capitale déferla sur les campagnes...

Il serait donc utile de surveiller ce qui se passe au Guatemala. Pour la première fois depuis de longues années, le Costa-Rica s'énerve; il y a de l'inquiétude au Cuba. Curieusement, la *C. T. A. L.*, très occupée à faire du tapage au sujet de la Colombie, du Pérou, du Chili, de la Bolivie, etc., garde un remarquable silence sur l'Amérique centrale, laquelle semble avoir une importance stratégique considérable.

M. Lombardo Toledano est un prestidigitateur du *smoke-screen*.

U. R. S. S. **L**E 22 JANVIER, le gouvernement américain publia le dossier de l'alliance germano-russe de 1939-1941. Alors il tomba sur l'U. R. S. S. et le Kominform un grand silence, à peine réveillé par quelques légers bruits des organes communistes locaux. Le *Vestnik* ne dit rien. Le 28 janvier, ce journal eut un extraordinaire éditorial sur les « faux documents » fabriqués par la presse anglo-américaine, quand elle voulait faire du tort à l'U. R. S. S.: il ne s'agissait pas du coup de masse dont tout le monde parlait, mais d'une « révolte dans le sud de l'U. R. S. S. », dont, paraît-il, la presse capitaliste s'occupait à cette époque. Le même article parlait d'interventions de MM. King, Bevin, Dulles et autres. Quant à ce qui remplissait la presse de nos pays, et le *magnum silentium* soviétique, rien! Le 7 février, on en revint au solide cheval de bataille de la hausse des prix. Le sujet était de tout repos. Ainsi, l'on arriva au fatidique 9 février, quand le gouvernement soviétique donna la « ligne » à suivre aux publications communistes internationales.

Le *Combat* de nos braves camarades à nous autres fut encore, si j'ose dire, plus docile! Le 31 janvier, quelques gros titres: *Manœuvre électorale de Maurice Duplessis. Duplessis ne fera rien dans le cas des tramways*. Ou encore: *La police provinciale dans les relations ouvrières, c'est un crime, s'écrit Godbout*. La semaine suivante, des titres encore plus épais: *Retour des contrôles! Retour des subsides! Taxe de 100% sur les profits! Guerre aux profiteurs! Pour la défaite de King!* Et ce petit chef-d'œuvre de Pierre Gélinas: *Après les paroles, il faut de l'action!* Ah! certes! Tout cela, à Moscou, mérita à peu près un millionième de seconde d'attention. On se demande cependant pourquoi le Dr Longpré, qui est un homme que tout le monde estime pour son très grand dévouement, et qui, en médecine, dit des choses fort sensées, s'en va donner de la copie au gramophone de sixième catégorie qu'est ce pauvre *Combat!* De toute façon, l'hebdomadaire « prolétarien » montréalais abandonna les commentaires sur la publication américaine des documents germano-russes aux grandes personnes.

La *Canadian Tribune (Labor-Progressive!)* — peut-on dire *communiste* sans risquer un procès? — fut un peu plus hardie! En première page (31 janvier 1948), le court éditorial suivant:

A concerted effort is being made to undermine world peace by bamboozling the people.

Here is the pattern:

- Gen. Marshall, U. S. Secretary of State, reveals « secret » documents, conveniently left behind by Nazi masters of forgery; which purport to show a Russo-German pre-war « pact » to divide the world.

- British Foreign Minister Ernest Bevin takes up Churchill's line of attack on Russia.

- Prime Minister Mackenzie King joins the new axis with a violent attack on « international Communism ». His aide, Lester Pearson, openly talks of excluding the U. S. S. R. from the U. N.

It is time for a peace front of the millions of Canadians who want no more war. Canada must not be the Belgium of World War III. The Kings and Drews who lauded Hitler ten years ago must not be allowed to use his hateful weapons to-day. Let every Canadian speak up now — for PEACE.

C'est tout, sauf pour un court paragraphe dans l'article suivant: « Voici maintenant une série « secrète » de documents nazis sur le pacte de 1939 entre l'U. R. S. S. et l'Allemagne, — le pacte amené par le refus des apaiseurs de l'Axe à agir collectivement contre Hitler. La Gestapo dut emmener rapidement ses dossiers de Berlin quand arriva l'armée rouge, afin que les Américains puissent les découvrir. » Pour supplémenter tout cela, qui est vraiment trop mince, quelques

paragraphe d'un vieux livre intitulé *Soviet Politics at Home and Abroad* par Frederick L. Schuman, by permission of Alfred A. Knopf, Inc., copyright 1946 by Alfred A. Knopf, Inc. A part ces quelques remarques de la *Tribune*, rien n'interrompt le solennel silence qui entoura depuis le 22 janvier les murs du Kremlin.

Enfin, le 9 février arriva la réponse sous la forme d'une « déclaration » du gouvernement soviétique intitulée *Falsificateurs de l'histoire*. Ce document officiel, à première vue, est extrêmement faible. On reproche aux Américains d'avoir fait une publication *unilatérale* ! De plus, ils se sont limités à la période de 1939 à 1945; ils auraient dû publier les documents ayant trait à l'époque de Munich.

Le Gouvernement soviétique a d'importants documents, saisis par les armées soviétiques lorsqu'elles détruisirent l'Allemagne hitlérienne. La publication de ces documents aidera à donner le tableau exact de la manière dont l'agression hitlérienne et la deuxième guerre mondiale furent préparées et développées.

Attendons les documents; il faudra peut-être du temps pour en préparer la publication. Dans l'intervalle, la déclaration soviétique fait des commentaires historiques sur le plan Dawes, l'accord de 1933 entre la France, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie, l'accord naval conclu entre l'Allemagne et l'Angleterre alors que von Ribbentrop était ambassadeur auprès de la cour de Saint-James. Les remarques soviétiques sont intéressantes; il est absolument impossible de leur reconnaître le mérite de l'inédit.

Cela, c'est le texte officiel. En éditorial, le *Vestnik* du 11 février fixe une ligne qui mérite notre attention. La publication américaine n'est qu'un incident dans la politique

générale des puissances occidentales, en particulier, des États-Unis, qui consiste à

renouveler la puissance militaire de l'Allemagne, bastion de la réaction, et arme des monopolistes américains contre les pays à démocratie populaire et contre la grandissante vague de libération des peuples à travers le monde.

AFFAIRES RELIGIEUSES

APRÈS le concile orthodoxe de Cleveland (voir RELATIONS, février 1947), l'Église orthodoxe en Amérique du Nord se sépara en deux groupes. Les uns restèrent en communion avec la hiérarchie russe de l'émigration, établie aujourd'hui en Bavière; les autres reconnurent Moscou comme suprême autorité liturgique; exigeant cependant l'autonomie administrative. Le patriarcat moscovite envoya alors le métropolite Grégoire de Léningrad aux États-Unis pour étudier les questions de cette autonomie. Grégoire arriva en Amérique dans le courant de juillet 1947. Le métropolite Théophile de New-York, paraît-il, ne voulut pas recevoir Grégoire, ni concélébrer avec lui.

Le 12 décembre 1947, le patriarche de Moscou et le Saint-Synode excommunièrent: le métropolite Théophile de New-York, l'archevêque Léonce de Chicago, l'évêque Jean d'Alaska, l'évêque Jean de Brooklyn et Nikon de Philadelphie. Pour gouverner les orthodoxes en union avec Moscou, le patriarche nomma l'évêque Macaire, qui prit le titre d'évêque de New-York. Cela fait donc trois hiérarchies orthodoxes aux États-Unis: ceux qui sont unis à Moscou, ceux qui restent en communion avec la hiérarchie blanche de Bavière, et le groupe plus considérable de Théophile. Macaire, en s'installant, décida de fonder un mensuel qu'il appela: *Edinaia Tserkon*. Une seule église.

Joseph-H. LEDIT.

UN LIVRE TRÈS DISCUTABLE:

« LA PETITE SAINTE THÉRÈSE » DE MAXENCE VAN DER MEERSCH

Luigi D'APOLLONIA, S. J.

JE NE TIENS PAS à défendre les plâtres colorés, les roses de papier, les boucles d'or, ni un premier prix de beauté, même s'il est vrai que la dévotion populaire continuera sans doute à appeler toujours sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, la Petite Thérèse, *The Little Flower*...

D'authentiques maîtres de la vie spirituelle et avec eux des romanciers ont souligné l'étonnante force d'âme et la vie toute tragique, « dans l'agonie toute pure, dira-t-elle, sans aucun mélange de consolation », qui fait mentir cette dévotion un peu molle, voire le style joli de *l'Histoire d'une âme*, les poésies et les peintures de la sainte et de ses sœurs.

Les théologiens, toutefois, ne se sont pas attardés à ces pieuses tendresses, prétexte aujourd'hui à des violences stéréotypées. Ils ont surtout cherché à comprendre la spiritualité de la voie d'enfance, à expliquer les difficultés (providentielles) de la sainte avec la Mère Prieure. Les romanciers n'ont pas toujours mâché leurs mots; ils ont parfois donné l'impression de crier vengeance au ciel. L'écrivain belge Maxence Van der Meersch, prix Goncourt 1936 avec *l'Empreinte de Dieu*, vient achever l'œuvre de colère et donner le coup de grâce à la vénérable Mère Marie de Gonzague.

Je veux dire tout de suite que *la Petite Sainte Thérèse* contient un témoignage spirituel précieux de renoncement et d'amour de Dieu. Van der Meersch met en valeur la volonté farouche, l'intelligence précoce et lucide, la sensibilité affinée

de la sainte. Ame de feu, son admiration est émouvante, et le mystère de la sainteté ne lui est pas étranger, bien qu'il n'aille pas droit au cœur du problème.

Devenir un enfant demande une longue et amoureuse purification. Les hommes mûrs et les vieillards y parviennent; les jeunes rarement. On peut compter sur la main les jeunes saints confesseurs, et l'on aurait même trop des dix doigts. Ils sont presque tous maladifs, Stanislas Kotska, Jean Berchmans, Bernadette Soubirous, Thérèse Martin. Il faut du temps pour tout, même pour la sainteté. Pour la plupart, il faudra même le purgatoire. Ne nous trompons pas: la petite voie est la nuit de l'âme; notre « petite reine » accède à la sainteté par la porte basse de l'Évangile: « Je n'ai pas passé un seul jour sans souffrir, pas un seul. »

Mais il faut se méfier des indignations de Van der Meersch. La grâce n'abolit pas la nature ni les vœux de religion ne détruisent les racines du péché. La vie religieuse se définit un état stable où l'on tend à la perfection par des vœux. Qu'il y ait donc, même dans les Carmels, manquements aux règlements et à la ponctualité du sablier, jalousies de femmes cloîtrées, impatiences, esprit de clan, froissements de caractères aiguisés encore par les longs jeûnes, les veilles, les austérités et le manque de distractions, — « une sainte religieuse de la communauté avait autrefois le talent de me déplaire en tout », écrit avec un brin d'humour la Petite Thérèse, —

il n'y a pas là matière à s'étonner ni surtout à jeter des clameurs et les trois points d'exclamation (!!!). Les sœurs se confessent toutes les semaines. Les prêtres aussi. Le Pape de même. J'espère que je n'apprends rien à personne (!!!). Si, à l'exemple de Notre-Seigneur, l'on est plein de pardon pour les grands pécheurs, voleurs, meurtriers, adultères (surtout), on peut être indulgent pour des âmes privilégiées, ceux et celles qui ont eu des oreilles pour entendre et qui ont offert joyeusement et héroïquement leur vie à Jésus-Christ. Ils sont malgré leurs fautes et leur « hommerie », dirait François de Sales, la couronne de l'Église.

Tout le monde sait que la Mère Marie de Gonzague a mis à l'épreuve Thérèse Martin qui volait au Carmel à quinze ans; il n'est besoin que de lire le chapitre septième de *l'Histoire d'une âme*. La postulante était très intelligente et très volontaire. N'avait-elle pas, à quatorze ans, tenu tête au supérieur du Carmel, le chanoine Delatroëtte, au caractère si roide, et à Mgr Hugonin, évêque de Bayeux? Comme tant d'âmes qui ont ou croient avoir une mission, n'avait-elle pas voulu en appeler au Pape? De plus, très affectueuse, elle allait retrouver au cloître ses trois sœurs, Marie, Pauline, et plus tard Céline. Et puis, la petite n'avait-elle pas eu une vision?

Il aurait fallu une sainte pour comprendre cette sainte qui, de son propre aveu, ne s'ouvrait que difficilement, dont la vie était petite et l'amour si secret. Or, Mère Marie de Gonzague, de petite noblesse normande, qui ne manquait ni de bon sens ni d'attrait, était autoritaire, littérale, impressionnable, et d'une psychologie un peu courte; elle n'était pas commode. Il ne lui manquait en somme que de n'être pas supérieure. La Providence ordinaire permet ces situations, et il faut en revenir. Le religieux apprend à obéir à son supérieur non à cause de ses vertus, de sa prudence, de son don de gouvernement, mais parce qu'il tient la place de Dieu. Que la Mère Marie de Gonzague ait brimé, rudoyé à son insu ou volontairement, la Petite Thérèse pour réduire son tempérament, — histoire d'une toile d'araignée, du chat de la communauté, des « promenades » au jardin, — ma foi! ne sait-on pas que cela se passe dans tous les noviciats! Le novice ne s'en fait pas. Il s'en fait juste assez, sous peine de manquer de jugement... C'est le métier qui entre, le dépouillement de soi et l'esprit d'obéissance. « O ma Mère bien-aimée, écrira la Petite Thérèse, que je remercie le bon Dieu de m'avoir fait donner une éducation si forte et si précieuse! Quelle grâce inappréciable! Que serais-je devenue si, comme le croyaient les personnes du monde, j'avais été le *joujou* de la communauté? »

La Petite Thérèse dit de Marie de Gonzague qu'elle faisait marcher la communauté « sur la corde raide ». Je ne crois pas qu'elle eût osé parler de haine, de crime, de vengeance, de « troupe déchaînée de ses persécutrices », non pas qu'elle fût sainte (elle ne l'était pas encore), mais simplement parce qu'elle était intelligente. Et ses trois sœurs eussent sans doute fait des représentations répétées auprès de la Mère Prieure et des dépositions claires au procès romain de béatification. Après tout, Mère Marie de Gonzague n'a-t-elle pas accompli cette immense générosité, jamais reniée, d'accepter cette vie, cette même vie que l'auteur parlant de la *Petite Sainte Thérèse* appelle « cette espèce de mort qu'est le Carmel »? Il est si facile *après coup* de faire de la stratégie et de la psychologie.

Il ne s'agit pas de réhabiliter la Mère Marie de Gonzague; la sainte elle-même l'a fait aux chapitres neuf et dix de *l'Histoire d'une âme*. Mais puisqu'on peut croire qu'elle s'est tue par charité bien plus qu'elle n'a parlé par obéissance, il convient peut-être de souligner qu'il n'est pas besoin de persécution pour faire souffrir les autres, même là où l'on a choisi la meilleure part. Il suffit de deux tempéraments différents, de deux situations différentes et de la vertu d'obéissance qui est un « holocauste vivant », d'après l'enseignement

des Pères de l'Église. A la rigueur, il suffit de soi-même... Du reste, les saints ne sont souvent pas plus faciles à comprendre que les génies de la science et des arts qui déroutent les prudences, bouleversent leur milieu, changent en bonnets d'âne les bonnets doctoraux. Jeanne d'Arc est reniée par tous, le roi le premier et ses conseils, les évêques et les princes, les docteurs et les soldats, les moines et les manants, sous douze chefs d'accusation graves et incontestables; François d'Assise voit son ordre divisé à son sujet. Mystère des conduites de Dieu! « Le Seigneur permit que je fusse traitée très sévèrement par notre Mère. » Et pour nous tous, scandale de la Croix!

Personne n'attendait de Van der Meersch un livre de tout repos. On pouvait attendre du romancier de *Pêcheurs d'Hommes* et de *Corps et Ames* du discernement et qu'il ne traitât pas les petits côtés, les défauts de tempérament, les fautes indélébiles, disons même les fautes délibérées qui encore une fois se rencontrent partout, même dans les Carmels, les Trappes, les Chartreuses, avec la même passion vengeresse que les grandes injustices sociales et les péchés mortels. Il y a paille et poutre, d'après la distinction de l'Évangile.

« On dit beaucoup de mal des couvents, des couvents de femmes surtout... Nous serons heureux si ces pages pouvaient renforcer chez d'autres ce qu'elles ont justifié en nous-même: la sympathie et le respect envers la vie religieuse. » Pour justifier dans l'âme des croyants la sympathie et le respect envers la vie religieuse, ne suffit-il donc plus que Dieu nous ait envoyé son Fils d'abord, puis son Apôtre, nous en dire toute l'excellence? Hommes de peu de foi, ne suffit-il pas que le Concile de Trente ait solennellement défini que, « si quelqu'un dit que l'état conjugal doit être placé au-dessus de la virginité ou du célibat, qu'il soit anathème »? Devant la grandeur des tâches temporelles et la présence au monde des chrétiens, il semble que de plus en plus nous en appelions, pour justifier la voie des conseils évangéliques, à leur rendement social et à la qualité de certaines vies religieuses, et de moins en moins aux preuves fournies par la Révélation divine et l'enseignement de l'Église. « Je crois... parce que c'est Vous qui l'avez dit... »

Puisqu'il a voulu nous parler des couvents, Van der Meersch aurait dû au moins nous laisser entendre cette doctrine, d'autant plus que son livre manque de sang-froid, de psychologie religieuse, et même d'humanité, de ce que Shakespeare appelle « the milk of human kindness »: pour comprendre la formidable énergie, la « vertu léonine, la volonté surhumaine de cette vierge guerrière », il n'était pas besoin de ne pas comprendre les autres.

La Petite Sainte Thérèse n'est pas un livre sûr ni toujours bien informé. Le témoignage du P. Ubald d'Alençon, capucin, auquel l'auteur réfère si souvent, est en partie sujet à caution, en partie sujet à interprétation. Les historiens hagiographes font remarquer que même les dépositions au procès de béatification ne doivent pas toujours être acceptées les yeux fermés, les témoins étant enclins, bien que sous serment, à grandir le saint qu'ils ont connu. Il ne semble pas d'ailleurs que Van der Meersch ait eu entre les mains les documents essentiels du procès.

Pour toutes ces raisons, je ne conseillerais la lecture de *la Petite Sainte Thérèse* ni aux jeunes gens qui sont trop absolus, ni aux bonnes gens qui ont le scandale facile, ni aux adultes grognons ou qui ont le foie malade, ni, en général, aux réformateurs de la vie des autres.

Imprudente, il paraît que la Mère Marie de Gonzague aurait permis à ses religieuses de se flageller avec les orties qui poussaient drues dans le jardin de la communauté; Maxence Van der Meersch, prix Goncourt 1936, le lui a bien rendu. Ce n'est pas tout à fait une pluie de roses...

AVEC OU SANS COMMENTAIRES

LES CHANTIERS COOPERATIFS : UN SUCCÈS

Tout ce qu'on fera pour adoucir les durs travaux des bois sera bienvenu. Lisons quelques passages d'un observateur des chantiers coopératifs :

REVENU HIER, fatigué, mais enthousiaste! Il y a là des réalisations merveilleuses! Aux chantiers-coopératifs-écoles, deux cents bûcherons de Québec-Sud, de Rimouski et de Sherbrooke. Les représentants des compagnies étaient littéralement épatés; ils ont fait des déclarations si favorables aux chantiers coopératifs que je n'en reviens pas encore. L'un a dit à toute l'assemblée que leur formule représente une économie d'environ \$1.50 par corde de bois; l'autre invite les jeunes à former des groupes dans leurs paroisses; il leur assure autant de contrats qu'ils en pourront désirer...

C'est une réalisation inimaginable avant de l'avoir vue. Les résultats de santé morale et physique, d'ordre social — grâce aux comités d'étude, — sont extraordinaires. Ceux d'ordre financier, pas moindres. Pour vous donner une idée de l'ampleur du travail, vingt-deux chantiers coopératifs du lac Granet ont des contrats pour sept millions de pieds cubes de bois. L'an dernier, leur contrat a dépassé les cinq millions, alors que les autres étaient en déficit à cause de la neige et du mauvais temps.

La Fédération — sans un sou de dette — possède trois bulldozers, sept tracteurs et quinze camions. Les groupes paroissiaux ont 300 chevaux dans la forêt et environ 900 hommes. Tous s'alimentent des produits des colons: viande, légumes, patates, ainsi que foin et avoine; ils ont amené des vaches et des cochons vivants, à tuer sur place. On achète des coopératives locales de production, et l'on paye aux Caisses populaires. Mais le plus beau ne s'écrit pas: ce sont les figures rayonnantes des jeunes, dans les camps-écoles surtout, des gens qui vivent en état de grâce. Il faut que soit connue cette réalisation, si canadienne et si rurale, de nos gens simples et droits.

SERVICE MILITAIRE EN TEMPS DE PAIX

LE 6 FÉVRIER, S. Exc. Mgr Cushing, de Boston, dans un grand discours aux catholiques de Détroit, leur demandait de protéger « la jeunesse, espoir de l'Amérique », contre la conscription en temps de paix. Le militarisme à l'euro-péenne, qui ruine les pays, qui ruine la jeunesse et qui pousse aux guerres, est l'objet d'une propagande insidieuse qui argumente à faux.

« De puissantes chaînes de journaux et des groupes militaires s'efforcent de tout sortir pour intimider et tromper le peuple... Les militaristes veulent envahir le champ de l'éducation; ils se croient seuls aptes à développer la personnalité, le caractère et la virilité de nos garçons, qu'ils domineront vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine. Leur but avoué n'est pas seulement la défense du pays — on sait se dresser quand c'est le temps! — mais de tisser à leur goût la fibre morale, physique, spirituelle et religieuse de nos jeunes. Doctrine étrange, nouvelle ici, pas nouvelle ailleurs. A-t-elle été un succès en Italie, en France, en Pologne, en Allemagne?... L'Europe s'est saignée à blanc avec ce système paralysant, au point que le cardinal Gasparri le décrivait comme la damnation de l'Europe et la source de maux sans nombre pour ce malheureux continent. Et le cardinal Dougherty: « Ce

changement de notre vie américaine serait une aubaine pour le clan militaire, une catastrophe pour les contribuables et la ruine de nos jeunes gens. » Enfin le grand cardinal Gibbons: « Plus je vois l'Europe, plus je suis reconnaissant du genre américain, avec seulement 25,000 soldats, le long des frontières. Quand je vois là-bas les millions de soldats qui sucent les ressources des pays, qui répandent l'immoralité, quand je vois notre prospérité matérielle..., je remercie Dieu... »

« En argent, le service militaire coûterait d'abord entre 3 et 5 milliards par année (sans compter la perte des journées de travail constructif). Avec 3 millions, ce qu'on peut bâtir d'écoles, de bibliothèques, d'hôpitaux, de laboratoires, de bourses, — de bourses pour l'étude et la pension, au collègue ou au technique, des 900,000 jeunes qu'on veut conscrire... »

« Pour la morale, votre fils impressionnable de dix-huit ans, partant de la *High School* et soustrait aux idées de ses parents sur son avenir, tomberait dans l'atmosphère, le langage, les manières et les mœurs des casernes. Je n'insiste pas: la Commission admet les périls... »

Voilà, résumé du *Pilot* de Boston (13 février), le courageux cri d'alarme d'un « ami de la jeunesse », qui vaut aussi pour nous. Si le service permanent est imposé aux États-Unis, le Canada l'aura peu après, — après les élections. Déjà la propagande est à l'œuvre et prépare sournoisement les esprits. Dieu nous soit en garde!

NOTRE LABRADOR

AUX COMMUNES, le 6 février, M. le député Dorion a ramené sur le tapis la question du Labrador. Un exposé clair, historique et juridique, en arrive à conclure qu'on a exagéré la portée du jugement du Conseil privé, et que rien n'est changé aux anciens droits de propriété. Les juges eux-mêmes avouent qu'ils n'ont pas eu « à déterminer où la frontière pourrait être tirée convenablement et sagement, ni si Terre-Neuve possède des territoires dans la péninsule du Labrador, mais d'indiquer où se trouve la frontière intérieure de ce territoire... Et ils aviseront humblement Sa Majesté en conséquence ».

Ainsi donc, conclut M. Dorion, aucune décision obligatoire n'a été rendue, et aucune mesure subséquente n'a suivi... La question est au même point qu'après les lois canadiennes de 1898 et 1912, alors que Londres pouvait les annuler. Or, la première de ces lois prolongeait le Québec à la rivière Hamilton, jusqu'à Hamilton-Inlet sur le littoral atlantique; et la seconde nous accordait tout l'Ungava, même le nord de la rivière Hamilton: donc, tout l'intérieur du Labrador. Restait à Terre-Neuve la côte, qui n'est tout de même pas un pays.

Québec ne veut pas une réédition de 1842, des absurdes « frontières du Maine » selon la « capitulation d'Ashburton ». D'autres ont déjà compris le sens du mot *côte*: la seigneurie de Louis Jolliet, puis de la Compagnie du Labrador, n'avait que six milles de profondeur, absolument pas l'incompréhensible étendue rêvée par les juges impériaux. En 1763, Londres ne rattacha à Terre-Neuve que cette bande de six milles sur 800 milles de longueur, probablement par crainte d'un retour de la France chez nous. Pas question du « bassin des rivières ». Les années ne créent pas un droit. Québec réclame son bien et devra l'obtenir, ou mieux le conserver. Les bons comptes feront les bons voisins.

206, rue du Pont

Tél. : 4-4641

LA CIE
F. X. DROLET
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Ateliers de Mécanique Générale et Fonderie

ACIER, FONTE, CUIVRE et ALUMINIUM

Ascenseurs Modernes à Passagers et à Marchandises,
Armoires-Montantes, Monte-Charge, etc.

Toute réparation mécanique

SPÉCIALITÉS : Pompes, Compresseurs, Engrenages,
Bornes-Fontaines, etc., etc.

SOUDURE électrique et autogène

Votre alliée

Au service du public depuis plus de soixante-dix ans, la Banque Canadienne Nationale se préoccupe d'assurer le succès de ses clients, auquel est lié son propre progrès.

Désireuse de coopérer avec vous, elle vous réservera le meilleur accueil, quelle que soit l'importance de votre entreprise ou de votre compte.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, environ \$380,000,000

531 bureaux au Canada

— 65 succursales à Montréal

Nous servons à Montréal plus de 25,000 familles, nous serions heureux de vous servir, vous aussi.



LE LAIT EST UN ALIMENT COMPLET

Pour juger sainement
les grands problèmes du jour

LA PENSÉE SOCIALE
du

Cardinal Villeneuve

par le R. P. Joseph-P. Archambault, S. J.

64 pages — 25 sous, 30 sous franco

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

MONTREAL TRAMWAYS

QUE SERA L'ENQUÊTE ?

AL'HEURE où nous écrivons ces lignes, nous savons que l'un des commissaires sera un juge; un autre commissaire représentera la Compagnie. Quel sera le représentant des municipalités? Sera-ce un homme qui a toujours défendu l'intérêt public contre les empiétements de la Compagnie, ou tout simplement un bon garçon qui ne fera de peine à personne, comme il s'en est malheureusement trouvé en 1939 et en 1941?

En 1939, le texte de la loi semblait devoir assurer une enquête sérieuse. Le comité d'enquête étudierait la structure financière de la Compagnie, les tarifs, les salaires et ferait un inventaire complet de ses biens. Sept séances publiques furent tenues, les 15, 22 et 29 mai et les 11, 12, 13 et 14 juillet 1939. Une documentation considérable fut produite au cours de ces séances publiques. La Cité de Montréal, prévenue depuis 1937 qu'il devait y avoir enquête sur la *Montreal Tramways*, ne donna aucun signe de vie; ce n'est qu'en mars 1941, que M^e Honoré Parent, directeur des Services, accompagné de M. Georges Marler, de l'Exécutif, vint déposer un *mémoire préliminaire* daté de septembre 1939. Dans ce mémoire, on se garda bien de demander revision complète du contrat. On se contenta de prier la Compagnie d'être satisfaite de toucher d'abord 5% au lieu de 6% et de reporter la différence entre 5 et 6% après la créance de la ville.

Depuis 1941, la dette de la Compagnie à l'égard de la ville s'est accrue à la jolie somme de plus de \$4,700,000. La ville tolère pareil état de choses comme si c'était un mal nécessaire. Il y a cependant plusieurs années que la Compagnie néglige de remplir ses obligations. La ville fait-elle preuve d'autant de tolérance à l'égard de petits propriétaires?

Pendant que la Compagnie négligeait de payer ses dettes, elle trouvait moyen de prêter \$4,725,000 sur prêts à demande. La Compagnie a-t-elle, d'après sa charte, le droit de faire des transactions bancaires? A qui cette somme de \$4,725,000 a-t-elle été prêtée? Quelles valeurs garantissent ces prêts? Avant de prêter, ne conviendrait-il pas que la Compagnie paye d'abord ses dettes?

Le Comité d'arbitrage réussira-t-il à obtenir le détail des valeurs, intitulés *Placements*, se chiffrant à \$1,708,557 au 31 décembre 1946?

A cette même date, les employés de la Compagnie lui devaient \$113,541 pour des achats d'obligations. Leurs dettes envers la Compagnie, de ce chef, étaient de \$743,923 en 1945. Y a-t-il là manœuvre de la Compagnie pour forcer ses employés à prendre sa défense? Ce fut le procédé employé par la *Montreal Light, Heat & Power Cons.* en 1926, lorsqu'elle invita ses employés et clients à souscrire à 100,000 actions au prix de \$50 l'action, alors qu'il n'y avait pas même un sou de valeur réelle pour garantir plus de 1,900,000 actions alors en cours. C'est certes un point à éclaircir. Le bilan de la Compagnie, au 31 décembre 1946, comprend un item de \$3,950,000 intitulé: « Placement de la réserve pour dépréciation-autobus ». Pourquoi ne pas avoir employé cette somme à l'achat de nouveaux autobus?

Dans le passif, on découvre une redevance de \$554,755 envers l'Association mutuelle de Bienfaisance. Que représente au juste cette somme? Serait-ce une compensation pour les revenus que l'Association ne retire plus sur les actions de la *Montreal Tramways* qu'elle détient?

La réserve pour frais de finance se chiffrerait à \$2,356,159 au 31 décembre 1946 (cf. *Financial Post Corporation Service*, p. 9). Cette réserve se chiffrerait à \$1,313,077 en 1940. Pourquoi cette augmentation sans la moindre justification, simplement parce que mentionnée au contrat?

Il y aurait lieu d'enquêter sur les frais d'opération et les taxes, sur le coût de la force motrice, les frais d'entretien et de renouvellement, sur les bénéfices de la Compagnie assujettis à l'impôt et à la loi taxant les surplus de bénéfices.

Souhaitons aux commissaires le courage d'enquêter à fond sur les affaires de la Compagnie et de rédiger un rapport conforme à la preuve soumise. Les célèbres rapports préliminaires des enquêtes tenues en 1939 et en 1941 furent bien décevants.

LA LETTRE DU COLONEL BOVEY

Nous avons reproduit ici même, en novembre 1947, plusieurs témoignages d'Anglo-Canadiens en faveur de Radio-Edmonton, et qui rabrouaient vertement leurs congénères opposés à l'octroi de ce permis pour une radio française albertaine. Un conseiller législatif du Québec, le colonel Wilfrid Bovey, C. R., O. B. E., vient d'adresser la lettre suivante au directeur de la Survivance, d'Edmonton, le R. P. P.-E. Breton, O. M. I. :

J'ai appris avec beaucoup de regret les comptes rendus des objections à l'établissement d'un poste émetteur pour les programmes en français dans la province de l'Alberta. Il me semble que ceux qui s'opposent au projet manquent de connaissance et de l'histoire de notre pays et des principes fondamentaux d'une démocratie moderne. Peut-être que les faits historiques et les idées démocratiques n'ont jamais reçu l'exposition nécessaire dans le cours de leur formation éducationnelle.

1° En premier lieu, lors de la cession, la question de langue ne se soulevait pas. Les Canadiens, nouveaux venus dans le groupe de peuples assujettis au royaume de la Grande-Bretagne, étaient censés avoir les mêmes droits de se servir de leur langue que les Highlanders de l'Écosse, les Gallois, les Manxmen et les Normands des îles de la Manche. Ces droits, en vertu de la *common law* et des coutumes britanniques, ils ne les ont jamais perdus. Ni le *British North America Act* ni aucun autre statut n'ont rien concédé. En ce qui concerne les parlements et les procédures gouvernementales, il est vrai que certaine législation a restreint le droit de parler français, mais une restriction ne doit être appliquée que d'une façon restreinte.

2° En deuxième lieu, les Canadiens français, tout comme les Canadiens anglais, sont les héritiers de la démocratie anglaise, démocratie établie sur la Grande Charte du roi Jean sans Terre, arrêtée en français. Parmi les droits fondamentaux de cette démocratie britannique et canadienne est le droit de franc parler. Et dans ce monde moderne le droit de franc parler comporte sans question le droit de parler par moyen de la radio. Pour fournir aux Canadiens de l'Ouest les moyens de se servir de ce droit, il faut un poste émetteur consacré à la langue française.

Voilà mon raisonnement, que j'ai préparé il y a longtemps, quand j'étais un des premiers gouverneurs de Radio-Canada. Si l'on suggère que les autres groupes ethniques pourraient demander les mêmes privilèges, je réponds que dans le cas du Canadien français il n'y a aucun privilège, mais, comme j'ai démontré, un droit constitutionnel.

Si l'on tâche de soutenir la thèse que les Canadiens français de votre province ont perdu leurs droits parce qu'ils seraient peu nombreux, je réponds que les principes de notre droit sont contraires à une telle suggestion.

Vous comprendrez bien, mon cher Père, que je me trouve ici en face d'une situation qui, pour moi, menace l'entente entre nos deux races non seulement chez vous, mais ici dans la province de Québec. Si j'ai parlé d'une façon bien objective, c'est parce que trop de personnes se sont laissés emporter par leurs préjugés que mener par le bon sens et l'esprit juridique.

MARS 1948

Vous obtiendrez

Qualité • Style • Confort

dans les marques les plus réputées
à nos trois magasins

Pour dames ■ Pour messieurs
CHAUSSURES SLATER

Pour enfants
CHAUSSURES MCFARLANE

AJUSTEMENT PARFAIT

Spécialité : *Aux pieds sensibles*

Giroux & Des Lauriers

LIMITÉE

BOTTIERS FASHIONABLES

1500 est, rue Mont-Royal, coin Fabre
6914, rue Saint-Hubert, près Bélanger
4029 est, rue Ontario

La Cie de charbon

L.-H. OUIMET

Une entreprise familiale au service du public depuis plus de 33 ans.

L.-H. OUIMET
JEAN OUIMET
ARMAND OUIMET
RAYMOND OUIMET
prop.

VOTRE ENCOURAGEMENT EST
NOTRE SUCCÈS
BIEN VOUS SERVIR EST NOTRE
DEVISE

237, rue VAN-HORNE
CA. 1115

LA
BANQUE D'ÉPARGNE
1846 DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL 1947

Cent-unième



Rapport Annuel

Montréal, le 9 février 1948.

Aux Actionnaires.
Messieurs,

Vos administrateurs ont le plaisir de vous soumettre le cent-unième rapport annuel des affaires de la Banque, et le résultat de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre 1947.

Les profits nets de l'année ont été de \$462,825.51, auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte des profits non-dividés de l'année dernière, soit \$261,627.46, ce qui forme un ensemble de \$724,453.07. Sur cette somme, les dividendes trimestriels d'usage ont été versés à nos actionnaires, et la Banque a contribué \$17,300.00 à diverses œuvres charitables et philanthropiques — outre la somme de \$9,875.00, intérêt sur le Fonds des Pauvres distribué comme d'habitude — \$250,000.00 ont été portés au fonds de réserve qui est maintenant de \$4,000,000.00, laissant un solde de \$177,153.07 au crédit des profits non-dividés.

Pour subvenir aux besoins de notre distinguée clientèle, dont le nombre va toujours croissant, l'administration eut devoir ouvrir deux nouvelles succursales au cours de l'exercice, l'une à l'angle des avenues Verdun et Woodland, dans la ville de Verdun, et l'autre à l'angle des rues Bélanger et Christophe-Colomb. A en juger par les premiers pas de ces nouveaux bureaux, il est justifiable de conclure que la Banque a comblé un vide dans ces deux districts.

Suivant la coutume, une inspection fréquente et complète des livres et de l'actif de la Banque a été faite durant l'année.

Le rapport des vérificateurs et le bilan sont maintenant devant vous.

Le président,
D. A. HINGSTON.

BILAN GÉNÉRAL
AU 31 DÉCEMBRE 1947

PASSIF

Au Public :		
Dépôts portant intérêt, avec intérêt à ce jour	\$137,384,338.65	
Dépôts ne portant pas intérêt	2,112,977.82	
Fonds de charité	180,000.00	
Comptes divers	724,437.85	
		140,401,754.12
Aux Actionnaires :		
Capital	\$ 2,000,000.00	
Fonds de Réserve	4,000,000.00	
Solde des Profits, reporté	177,153.07	
Dividendes non perçus	2,622.45	
Dividende payable le 2 janvier 1948	70,000.00	
		\$ 6,249,775.52
		<u>\$146,651,529.64</u>

ACTIF

Espèces en caisse et dans les banques	\$ 13,415,864.75	
Obligations des gouvernements fédéral et provinciaux	106,686,037.89	
Obligations de corporations municipales et scolaires canadiennes	15,420,649.62	
Obligations de corporations canadiennes d'utilités publiques	5,196,452.00	
Valeurs diverses	351,468.25	
Prêts à demande et à courte échéance, garantis par des valeurs en nantissement	4,212,924.20	
Prêts aux fabriciens de paroisses ou aux corporations religieuses	55,000.00	
Fonds des pauvres, placés sur obligations du Gouvernement Fédéral et de municipalités canadiennes, approuvées par le Gouvernement Fédéral	180,000.00	
		\$145,518,396.71
Immeubles de la Banque (siège social et succursales)	1,000,000.00	
Autres titres	133,132.93	
		\$ 1,133,132.93
		<u>\$146,651,529.64</u>

Pour le conseil d'administration,
Le Président:
D. A. HINGSTON.

Le directeur-général:
T. TAGGART SMYTH.

C'EST À NOUS DE VOULOIR

Le Bulletin de l'Action catholique de Montréal (février 1948) cite, au sujet de l'observance des fêtes religieuses, plusieurs cas où l'intervention de jeunes filles jicistes a obtenu d'heureux résultats. Nous choisissons quelques-uns de ces cas :

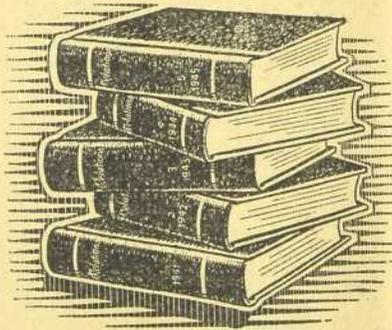
- M... est en charge d'un salon de beauté dans un milieu protestant. Dès la fête de la Toussaint, elle voulut mettre à l'épreuve ses convictions. Pour gagner son point, M... a dû s'exprimer auprès de la gérante dans une langue étrangère. De plus, la Toussaint tombait un samedi, jour le plus achalandé dans cette ligne. Le cran de M... lui valut son congé et posa les bases de l'avenir, car elle est bien décidée à continuer son travail de conquête en faveur de ses compagnes du salon.
- B... demanda à son patron, non catholique, congé pour la fête de l'Immaculée Conception. Elle en profita pour lui expliquer le sens des fêtes religieuses. Celui-ci admira ses convictions et lui promit d'étudier sérieusement la question. Quelques jours après, il réunit le personnel, en grande majorité catholique, et lui exposa la situation. Il laissa les catholiques libres de prendre congé les jours de fêtes religieuses, sans rémunération cependant. Comme résultat, la moitié des employés ont suivi l'exemple de B... Reste à convaincre les autres. Ça viendra...
- P... a toujours chômé les jours de fêtes religieuses depuis sept ans qu'elle travaille dans un bureau. Pour répondre à l'appel du mouvement, elle a voulu faire davantage cette année, et demanda à son patron de fermer le bureau le jour de l'Immaculée Conception. P... est bien appréciée dans son travail; on ne voudrait pas la perdre. D'autre part, on sait qu'elle fait partie d'une association d'Action catholique capable de la soutenir dans son témoignage. Cela pèse dans la balance. Conclusion: P... apprend avec joie que le bureau fermera dorénavant à toutes les fêtes religieuses.
- Par son influence, R... a obtenu que le bureau où elle est employée donne désormais congé au personnel les jours de fêtes religieuses.
- Deux jeunes filles, dans une association très importante de notre ville, ont réussi par leur influence et leur initiative à changer le genre et l'esprit des fêtes organisées par le personnel, les veilles de Noël ou du Jour de l'An. On avait l'habitude de « fêter » en dehors de la ville... Le retour en autobus, à la suite d'un usage généreux d'alcool au cours de la fête, était la cause de familiarités plus ou moins dangereuses. Chargées de l'organisation, nos jicistes s'arrangèrent pour que le party ait lieu au bureau. Elles préparèrent un arbre de Noël, avec un cadeau pour chaque employé, on ne servit qu'un apéritif et chacun parut très content — c'est un bon pas de fait, souhaitons la victoire complète.

Mais quand nous ne voulons pas, ne mettons pas la faute sur les patrons d'une autre foi :

Dans un bureau, dont les employées sont en général âgées de 17 ou 18 ans, la gérante, une protestante, ayant lu dans le *Star* le communiqué de Mgr l'Archevêque, à l'occasion de la fête des Rois, donne au personnel la liberté de prendre congé le lendemain du Jour de l'An ou le jour des Rois. La majorité réclame le lendemain du Jour de l'An. Déconcertée par cette attitude, elle dit aux jeunes filles: « Je voulais savoir quelle sorte de catholiques vous étiez. Je sais à quoi m'en tenir maintenant. Désormais, ne venez jamais me demander congé pour vos fêtes religieuses. De plus, au lieu d'avoir la permission d'arriver plus tard, vous devrez entrer à la même heure que les autres jours. » Fait à signaler: cette même gérante, pour ne pas exposer ses employées catholiques à manquer aux directives de Mgr l'Archevêque au sujet des parties la veille de Noël, les avait invitées chez elle le 23 décembre et ne leur servit aucune boisson.

LES RELIURES

Relations



Expédiez-nous en bon état votre année complète de *Relations*. Notre reliure similicuir rouge avec titres or coûte \$1.75 (plus les frais postaux \$0.25).

Le Sun Trust Limitée

Exécuteur testamentaire

Fiduciaire

Conseil d'administration

JOSEPH SIMARD, O. B. E., D. Sc. C.Président
ALBERT HUDON, D. Sc. C.Vice-président
Hon. J.-A. BRILLANT, C. B. E., C. L.Vice-président

Hon. ÉDOUARD ASSELIN, C. R., C. L.
Hon. ARMAND DAIGLE, sénateur
Hon. CHARLES DELAGRAVE, N. P., C. L.
J.-ÉMILE FORTIER, M. D.
Hon. WILFRID GAGNON, C. B. E.
Col. Hon. RAOUL GROTHÉ, C. L.
J.-ÉDOUARD LABELLE, O. B. E., C. R.
Hon. LUCIEN MORAUD, C. R., sénateur
EUGÈNE POIRIER, N. P., LL. D.

Direction :

J.-HÉBERT CHRÉTIEN, B. A., LL. L.

Directeur général

Jacques ST-AUBIN
Chef des services

Henri de CAZES
Gérant à Québec

Jacques GEOFFRION
Secrétaire

Siège social:

10 ouest, rue St-Jacques
MONTRÉAL - 1

Succursale:

132, rue St-Pierre
QUÉBEC



MAGASIN A
RAYONS :

865 est, rue
Sainte-Catherine

Dupuis Frères

MONTRÉAL

Comptoir postal :

780, rue Brewster

Succ. magasin pour hommes :
Hôtel Windsor

*Achète
BIEN
qui achète
chez*

TÉL. FALKIRK 1116
ÉCHANGE PRIVÉ

Charbonneau

Limitée

Fabricants de

BISCUITS

CONFISERIES

et

PÂTES ALIMENTAIRES

1800, RUE NICOLET
MONTRÉAL

LA TEMPÉRANCE

est

La Saubegarde

par excellence

de votre portefeuille, de votre santé et de votre bonheur
familial, de même qu'une police d'assurance dans

La Saubegarde

est synonyme de sécurité économique
pour vous et pour les vôtres

Compagnie d'assurance sur la vie La Saubegarde

SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL

NOS ACTIVITÉS EN 1947

Transactions complétées : \$94,000,000

Nous avons eu l'avantage de souscrire et de distribuer, dans le cours de l'an dernier, les émissions d'obligations dont les noms suivent:

Cité de Montréal (émission de février 1947)
Corporation du Village de Dieppe, N.-B.
Corporation Paroisse Saint-Paul-l'Ermité
Municipalité de Plessisville
Ville de Noranda
Institut des Frères de Saint-Gabriel au Canada
Religieuses de Notre-Dame du Sacré-Coeur (Saint-Joseph, N.-B.)

Dames Religieuses du Bon-Pasteur
Soeurs Hospitalières de Saint-Joseph du Nouveau-Brunswick
Corporation de Téléphone de Québec
Mongeau Robert & Cie Limitée
Boulangier Inc.
Mount Royal Textiles Corporation
Canada Flushwood Door Ltd
Warwick Woollen Mills Company Limited

De plus nous avons participé, en coopération avec d'autres maisons, à la distribution de certaines émissions d'obligations, dont:

Obligations d'épargne du Canada —
Deuxième série
Canadian National Railway Company
Province d'Ontario
Province du Nouveau-Brunswick
Province de Saskatchewan
Hydro-Québec
Hydro-Electric Power Commission of Ontario
Cité de Québec
Cité des Trois-Rivières

Cité de Montréal
Cité de Saint-Lambert
Town of Edmundston, N. B.
Municipalité Scolaire du Cap-de-la-Madeleine
Ville de Jonquière
Cité de Chicoutimi
Bell Telephone Company of Canada
Lower St. Lawrence Power Company
Saint-John Sulphite Limited

Credit Interprovincial, Limitée

210 ouest, rue Notre-Dame, Montréal

Tél.: LA. 9241

"Relations" vous plaît, passez-le à vos amis